

Le Musée participatif

L'ambition des écomusées

Sous la direction d'Alexandre DELARGE

Sommaire

Avant-propos Alexandre Delarge	7
--	---

PREMIÈRE PARTIE

Histoire et actualité de la participation	15
--	----

Les habitants, nouveaux acteurs du patrimoine ? Morane Chavanon	17
---	----

La participation. Pour un retour au politique en muséologie et dans le domaine « sciences et société » Joëlle Le Marec	25
--	----

Dans les pas du défricheur Jean-Claude Duclos	37
---	----

Émergence de la participation dans les musées Hugues de Varine	45
--	----

Recherches participatives : état des lieux, méthodes et processus Cyril Fiorini	55
---	----

La visite du musée de société à l'époque de la culture numérique. Étude des interactions médiatisées pendant la visite Florence Andreacola	65
--	----

DEUXIÈME PARTIE

Participation et missions scientifiques	73
--	----

Introduction. Quand le public « ramène sa science » : quelle place pour les musées au sein des processus participatifs ? Valérie Perlès	75
---	----

Enjeux et limites de la collecte participative. Étude de cas à l'écomusée du Val de Bièvre Alexandre Delarge	79
--	----

Le « don de mémoire » : territoire, patrimoine immatériel et transmission Julie Croquet	89
---	----

Le musée et les acteurs économiques : protection et valorisation économique d'une ancienne race de volaille, la coucou de Rennes	95
Jean-Luc Maillard	
Quelle(s) participation(s) des communautés ultramarines dans un nouveau projet de musée ?	
Mise en perspective de deux cas : Mayotte et la Guyane	101
Michel Colardelle et Colette Foissey	
Activités muséales et participation des Tsiganes : une affaire de manière	113
Jean-Luc Poueyto et Anne Drilleau	

TROISIÈME PARTIE

Participation et médiation	125
Introduction. Médiation et participation : une évidence et une gageure	127
Julie Guiyot-Corteville	
Mutations urbaines, mémoires et habitants : le projet « Faisons connaissance » à Villeurbanne	133
Géraldine Huet	
L'expérience participative : une condition parfois nécessaire de la (ré)appropriation du musée	137
Éric Giroux	
Un laboratoire culturel au sein du musée : Les rendez-vous 4C aux Champs libres	147
Manuel Moreau	
Du terrain aux publics, quelques démarches collaboratives du jeune MUCEM	153
Cécile Dumoulin	
Conclusion	
La coconstruction, outil principal de la démocratisation des musées	159
Alexandre Delarge	
Annexes	165
Quelques expériences d'actions participatives	167
Bibliographie	175
Présentation des auteurs	191

Dans les pas du défricheur

Jean-Claude Duclos

Après avoir milité pour rénover la muséologie, dans les années 1970 et 1980, et l'adapter aux nouvelles exigences de l'époque, quelques-uns d'entre nous eurent la bonne idée de publier les textes qui semblaient alors fondateurs de ce que devaient être les nouveaux usages du musée. Ce fut le cas de Marie-Odile de Bary, André Desvallées et Françoise Wasserman, envers qui nous sommes vivement reconnaissants d'avoir rassemblé et édité ces écrits⁴⁹. Le premier tome est dédié à « la mémoire de John Kinard (1936-1989), notre ami, le défricheur ». Bien peu de professionnels des musées savent aujourd'hui qui fut John Kinard et pour quelles raisons il est appelé là « le défricheur ». Il est vrai qu'il est mort jeune (52 ans) et que, comme nombre de gens de musées avant tout praticiens, il n'a pas beaucoup écrit. Dans un article de la revue *Museum*, repris par André Desvallées dans le premier tome de *Vagues*, il annonce : « Nous sommes au seuil d'un siècle nouveau, un siècle qui exigera des actions énergiques et décisives. Si nous voulons que les musées survivent et qu'ils soient le vecteur des nouvelles valeurs culturelles, alors l'impératif majeur est la participation. » Et, un peu plus loin : « Ce qui est indispensable, c'est la participation. Pour rester valables, les musées de l'avenir devront être utiles, et donner à ceux qui en ont le plus besoin. »

Rien, pourtant, ne prédestinait John Kinard à diriger un musée. Après des études de théologie, il remplit des missions dans plusieurs pays d'Afrique pour la Croix-Rouge africaine, puis il est conseiller auprès d'un organisme chargé de réduire la pauvreté et la délinquance juvénile dans les quartiers défavorisés de Washington, et devient enfin assistant-pasteur dans l'Église méthodiste, à laquelle il restera très attaché. Alors, sa vie professionnelle va prendre un nouveau tournant. Il est en effet désigné au secrétaire général de la puissante Smithsonian Institution, Sidney Dillon Ripley, qui veut « créer un musée de quartier expérimental dans un quartier pauvre de Washington⁵⁰ », comme étant l'homme de la situation. La dynamique organisation communautaire du quartier d'Anacostia, qui souhaite vivement que l'expérience soit menée sur son territoire, voudrait bien aussi que John Kinard, qui est né dans ce quartier, la dirige. Et c'est ainsi que, en 1967, il est nommé directeur d'un musée sans collection, qui est installé dans un cinéma désaffecté⁵¹ acquis et aménagé par la Smithsonian avec la participation des habitants du « voisinage », au cœur du quartier d'Anacostia, et qui est d'abord appelé l'Anacostia Museum (AM). Même si la soudaineté de cette affectation le surprend, il l'accepte, tel un

49 BARY, DESVALLÉES et WASSERMAN, *Vagues*, *op. cit.*

50 KINARD John, « Le musée de voisinage, catalyseur de l'évolution sociale », *Museum*, n° 148 (vol. 37, n° 4), 1985, p. 217-223.

51 « *The Carver Theater*. Lors d'un voyage à Washington, en 1999, je demande à un chauffeur de taxi de m'y conduire. "D'accord, me répond-il après un temps d'hésitation, mais à condition que nous ne nous arrêtions pas, car le quartier est trop dangereux." Je suis donc passé, ému, avenue Martin Luther King, devant la façade en briques claires de l'ancien musée, non sans expliquer au chauffeur, qui était portoricain, ce qu'avait été ce lieu et ce qu'il a signifié. Il n'en savait rien mais l'histoire a paru l'intéresser. » (Témoignage de l'auteur.)

défi, et va mener une action qui fera bientôt de ce musée d'un nouveau genre, qu'il appelle vite l'Anacostia Neighborhood Museum (ANM), « musée du quartier d'Anacostia », une référence mondiale : « L'audace de Kinard et la qualité du dialogue que son équipe et lui entretiennent avec la communauté d'Anacostia firent de l'ANM un modèle mondial et le prototype de quelque chose de nouveau : le musée de quartier. Le musée offrait aux membres d'une communauté la possibilité de s'émanciper en y parlant de leur vie et de se prendre en charge en se reconstruisant, eux-mêmes et leurs enfants⁵². »

Promu directeur de musée, John Kinard ne va pas abandonner pour autant ses objectifs de travailleur social. Le militant des droits de l'homme, particulièrement de ceux dont doit bénéficier sa communauté noire, et le pasteur qu'il était désormais – «... donner à ceux qui en ont le plus besoin» – vont continuer de s'exprimer en lui et de guider sa démarche jusqu'au terme de sa vie. Il est remarquable que ce qu'il est et ce qu'il veut faire au service de ses contemporains correspond exactement à l'objectif que poursuit alors la Smithsonian, qui cherche à démocratiser l'usage du musée. La conjoncture politique, il est vrai, y est favorable. Déclarant la guerre à la pauvreté, le président Lyndon B. Johnson a notamment favorisé⁵³ la création d'agences d'action communautaire (Community Action Agencies) pour encourager les communautés à s'organiser et à prendre en charge leur avenir. L'action que John Kinard va mener à la tête de l'ANM n'est pas dissociable de cette conjoncture sociopolitique, ni de dispositifs juridiques et sociaux qu'il connaît déjà bien pour les avoir expérimentés lors d'un emploi précédent. Ainsi, les expositions qu'il va réaliser – pas moins de trente-cinq, durant les huit premières années de sa direction –, traitent toutes de questions qui touchent de près la population d'Anacostia. Une des premières, consacrée à l'abolitionniste *Frederick Douglass, the Sage of Anacostia, 1818-1895*, fera le tour des États-Unis. Résident du quartier, premier homme de couleur à accéder au rang de ministre, Douglass disait à de jeunes étudiants noirs : « Ce qui est possible pour moi est possible pour vous. Ne croyez pas que c'est parce que vous êtes des hommes de couleur que vous ne pouvez rien accomplir⁵⁴. »

Constatant que la proportion de jeunes Afro-Américains incarcérés est anormalement élevée, John Kinard en fait aussi le sujet d'une exposition. La plus célèbre peut-être, *The Rat : Man's Invited Affliction*⁵⁵, traite, avec des rats vivants, d'une part des avantages que cet animal sait tirer du mode de vie des humains pour prospérer et se multiplier, d'autre part des moyens que les sociétés ont trouvés pour s'en protéger et des dispositions à prendre pour qu'il ne soit plus considéré comme un fléau. Avec la participation de la communauté, dont certains membres travaillent avec son équipe au sein d'un « comité consultatif », John Kinard utilise le musée

52 GAITHER Edmund Barry, « "Hey! That's Mine": Thoughts on Pluralism and American Museums », in KARP IVAN et MULLEN KREAMER Christine (dir.), *Museums and communities. The Politics of Public Culture*, Washington-Londres, Smithsonian Institution Press, 1992, p. 56-64 (traduit par nous de l'anglais).

53 Voir The Economic Opportunity Act de 1964.

54 Le début de la citation, « *What is possible for me is possible for you* » figure sur les très nombreux sites consacrés à Frédéric Douglass. Quelques-uns, dont celui-ci, en disent plus sans toutefois citer de date précise : voir http://www.americaslibrary.gov/aa/douglass/aa_douglass_subj.html.

55 « Le rat, calamité invitée par l'homme. »



Ouverture de l'Anacostia Neighborhood Museum. À gauche, John Kinard.

et les recours scientifiques qui lui sont habituels pour aborder sans tabou les problèmes, les difficultés et les aspirations des habitants du quartier. Quantité d'autres questions, comme le commerce de la drogue, le logement insalubre, l'éducation ou la condition des Noirs et des femmes dans la société américaine, sont ainsi abordées, ce qui fait de l'ANM, au sein même du quartier, le lieu des échanges et de la réflexion. « Le musée, dit John Kinard, doit être une institution vivante. Il doit servir de forum où des voisins peuvent se rencontrer et discuter. Il doit attirer l'attention sur les problèmes urgents et inspirer les gens à se dépasser⁵⁶. »

En 1987, ce musée est transféré dans un nouveau bâtiment et redevient l'Anacostia Museum. Le beau mot de *neighborhood* (quartier, voisinage) a disparu de son nom car son orientation a changé : il traitera désormais de la question plus générale de l'histoire et de la culture afro-américaines. Pour John Kinard, cofondateur quelques années auparavant de l'Association pour un musée américain africain (African American Museum Association), qu'il préside en 1987, comme pour sa tutelle, la Smithsonian, une cause est devenue prioritaire, celle de la communauté

56 KINARD John, « Intermediates between the museum and the community » / « Intermédiaires entre le musée et la communauté », in *Actes de la IX^e conférence générale de l'ICOM*, Grenoble, 1971, repris in BARY, DESVALLÉES et WASSERMAN, *Vagues, op. cit.*, t. I, p. 99-108.

noire et de la place qu'il lui faut conquérir dans la société américaine. Lorsqu'un journaliste du *Washington Post* le questionne sur les raisons d'être de ce musée en projet, il lui répond, visiblement irrité : « Pourquoi les gens s'entre-tuent, à ton avis ? Parce qu'ils ne respectent pas la vie humaine, vois-tu, parce qu'ils n'ont aucune idée de l'histoire qui leur permettrait de savoir et de comprendre⁵⁷. » John Kinard, qui meurt en 1989, ne verra donc pas le musée qu'il appelait de ses souhaits. De longues années d'une gestation difficile, en butte à une opposition tenace⁵⁸, seront encore nécessaires pour que le National Museum of African American History and Culture (NMAAHC) devienne réalité. Mais il fut bien inauguré, en septembre 2016, là où John Kinard avait souhaité qu'il soit, sur le Mall, à Washington, près de tous les grands musées fédéraux des États-Unis, et, ce que Kinard n'aurait pas osé imaginer, par un président noir.

Observant que beaucoup de directeurs de musées « tiennent les problèmes à distance », craignant, pense-t-il, de contrarier leurs mécènes, d'y perdre des subsides, de quitter les voies de l'esthétisme, et de jouer un rôle qu'il vaut mieux laisser aux œuvres sociales ou religieuses, John Kinard constate pourtant que « musée et société partagent le même destin » et que « leur rapport est d'ordre à la fois symbiotique et catalytique »⁵⁹. Ainsi justifie-t-il la prépondérance de la participation dans le fonctionnement du musée. Il le dit à Grenoble, en 1971, lors de la fameuse IX^e conférence de l'ICOM, qui se tient aussi à Paris et Dijon et a pour thème « le musée au service des hommes d'aujourd'hui et de demain. Le rôle éducatif et culturel des musées ». Cette conférence est mémorable car c'est à cette occasion aussi, à Dijon, qu'Hugues de Varine fait prononcer pour la première fois par le ministre de l'Environnement, Robert Poujade, le mot « écomusée ». Comme chacun sait, c'est à partir de ce mot et du contenu que vont lui donner Hugues de Varine et Georges Henri Rivière, soit, puisqu'ils sont respectivement l'actuel et le précédent directeur de l'ICOM, les mieux informés des expériences muséales du monde, qu'une nouvelle page de l'histoire des musées commence. Nous ne reprendrons pas ici dans le détail l'historique de ce qui va se poursuivre à Santiago du Chili, à Lourmarin, puis à Québec et à Lisbonne, où, en 1985, sera créé le MINOM (Mouvement international pour une nouvelle muséologie). Nous nous contenterons de voir pourquoi Hugues de Varine, qui définit avec Georges Henri Rivière le concept d'écomusée et lui donne une première application avec Marcel Evrard, en créant l'écomusée de la communauté urbaine du Creusot, reconnaît dans l'expérience de l'ANM « un modèle méthodologique⁶⁰ ».

57 Traduction de l'auteur d'un extrait de l'article de J. Y. Smith, "John Kinard director of Anacostia Museum dies", du *Washington Post* du 6 août 1989.

58 Voir LE BARS Stéphanie, « À Washington, dernière ligne droite pour le musée des Afro-Américains », *Le Monde.fr*, « Culture-Arts », 29 octobre 2015. John Kinard n'est pourtant pas mentionné dans cet article.

59 KINARD, « Le musée de voisinage, catalyseur de l'évolution sociale », article cité.

60 VARINE Hugues (de), « Musées et développement local, un bilan critique », in BRUNO M. C. O. et NEVES K. F. (éd.), *Museus como Agentes de Mudança Social e Desenvolvimento. Propostas e reflexões museológicas*, São Cristóvão, Museu de Arqueologia de Xingó, 2008, p. 11-20 (consultable sur le site www.hugues-devarine.eu).

La population

La population est fondamentale dans les premiers textes sur l'écomusée : « En aucun cas les décisions importantes concernant l'écomusée ne peuvent venir de l'extérieur ou être prises sur place par des "animateurs" professionnels, quelles que soient leurs qualités. Ceux-ci ne peuvent qu'aider à l'établissement du processus maïeutique des décisions prises. L'écomusée ne cherche pas l'efficacité technique institutionnelle mais le développement d'une conscience critique communautaire⁶¹. » C'est ainsi qu'Hugues de Varine et Marcel Evrard fondent le fonctionnement de l'écomusée du Creusot sur l'action conjointe de trois comités : celui des usagers (les élus et les autres représentants de la population, dont ceux du monde associatif), celui des techniciens (l'équipe de l'écomusée et les compétences scientifiques et techniques dont elle s'entoure) et celui des gestionnaires (notamment des représentants de l'administration). Toutefois, prenant soin de préciser que, en matière d'écomusée, « la diversité en est sans limite⁶² », les théoriciens de l'écomusée tiennent dès le début à laisser à ceux qui en tentent l'application la liberté d'adapter le concept aux réalités qu'ils rencontrent. Si le simple « comité consultatif » dont s'entourait John Kinard à l'ANM pour s'assurer la participation de la population du quartier peut paraître succinct comparé au dispositif qu'Hugues de Varine a proposé pour le Creusot, c'est une formule assez voisine pourtant que nous avons adoptée au Musée dauphinois. Elle relève aussi d'une vieille habitude de la pratique ethnographique qui consiste à reconnaître en tout témoin un « habitant expert ». Au Creusot, en Haute-Beauce (Québec), à Ouessant, en Camargue, dans les Cévennes et en bien d'autres endroits où s'expérimente la pratique écomuséale, les connaissances que les habitants ont d'eux-mêmes et de leur territoire ont autant de valeur que celles des scientifiques qui les étudient. Aucune raison, en effet, de considérer que les unes sont plus légitimes que les autres. Même s'il faut savoir distinguer ces deux sources de savoir, leur croisement est toujours salutaire car fructueux et pacificateur bien souvent, tant pour l'institution muséale qui l'opère que pour le groupe social avec lequel elle dialogue. Bien que cela puisse paraître plutôt logique, la mise en place et le concours actif de « comités consultatifs », composés à parts égales d'habitants et de scientifiques, ne sont pas aussi fréquents que cela dans les musées dits de société. Telle est pourtant la pratique que nous adoptons au Musée dauphinois chaque fois ou presque qu'un sujet d'exposition est choisi. Aux représentants du groupe social concerné par le thème retenu (population d'un territoire ou d'un quartier par l'intermédiaire de ses représentants associatifs notamment, professionnels d'une activité, minorité d'origine immigrée...) sont associés autant de chercheurs et d'enseignants qui l'ont étudié, pour mettre au point, avec l'équipe du musée, le message que devra transmettre l'exposition. « Comité consultatif », « comité de pilotage » ou même « conseil scientifique », une telle assemblée

61 VARINE Hugues (de), « L'écomusée », in *La Gazette* (journal de l'Association canadienne des musées), 1978, p. 28-40.

62 Voir définitions de l'écomusée de Georges Henri Rivière. Dans la première, en décembre 1973, il écrit : « Un écomusée, c'est essentiellement, en l'état actuel de la notion, un musée de l'homme et de la nature ressortissant à un territoire donné, sur lequel vit une population à la conception et à l'évolution permanente duquel cette population participe. »

est habituelle au Musée dauphinois depuis plus d'une trentaine d'années⁶³. On y discute notamment les vérifications qu'exige le témoignage de manière à parvenir collectivement à la construction d'un récit compréhensible, rigoureux et transmissible. Quand les rapatriés d'Afrique du Nord, pour ne prendre qu'un exemple, avec lesquels nous préparions l'exposition *Français d'Isère et d'Algérie*⁶⁴ soutenaient que la France était intervenue en Algérie pour mettre fin aux pratiques esclavagistes, en 1830, il fallait des historiens spécialistes pour leur expliquer que cette justification n'était pas recevable. Ces confrontations n'ont pas pour but d'imposer aux partenaires sociaux la version d'une histoire académique qui seule vaudrait mais de donner aux témoignages toute la force et la valeur qui sont les leurs quand ils résistent à l'analyse critique des spécialistes.

On peut certes objecter, comme le fait à juste titre Hugues de Varine⁶⁵, que la participation ne doit pas être confondue avec l'information, la consultation ou la concertation, mais ce qui importe dans ce dialogue entre le musée et le groupe social, c'est que la main tendue soit saisie et que l'échange qui suit soit loyal, sincère et constructif. L'équipe du musée a tout intérêt à trouver ce terrain d'entente car il y va de sa crédibilité. Elle y gagnera aussi plus de force et d'indépendance pour conserver, par rapport à son autorité de tutelle, sa liberté de choix sur les plans scientifique et culturel.

Le politique

Avec la célèbre et toute-puissante Smithsonian Institution, qui, par le truchement de l'appréciable Sidney Dillon Ripley, lui faisait totalement confiance, John Kinard bénéficiait de conditions de travail idéales. Dès la fondation de l'African American Museum Association, c'est à elle qu'il pense pour assurer la tutelle du futur musée. Ses raisons sont très certainement plus politiques que financières, car placer ce musée sous l'autorité de la Smithsonian garantissait non seulement son financement, mais surtout sa reconnaissance, au plus haut niveau, par le peuple américain tout entier. Même s'il a sans doute fallu que des gens meurent (Trayvon Martin à Sanford en 2012, Michaël Brown à Ferguson en 2014...) et que de graves troubles sociaux éclatent, ainsi, bien sûr, qu'un Noir devienne président, avant qu'il soit inauguré, le National Museum of African American History and Culture a ouvert en 2016. La difficile naissance de ce musée montre cependant qu'il fallait pour permettre son existence qu'un équilibre s'établisse dans les tensions qui mettent le politique, l'histoire et la mémoire en connexion. Chaque fois que la mémoire ou l'identité entrent en jeu au musée, c'est au centre de ces tensions qu'il se trouve. Son équipe pourra certes négocier, faire valoir les connaissances qu'il

63 La dernière exposition, *Tsiganes. La vie de bohème ?*, inaugurée en octobre 2015, fut préparée selon ce principe. Voir la composition du comité de pilotage de l'exposition in GUIBAL Jean et COGNE Olivier (dir.), *Tsiganes. La vie de bohème ? Six siècles de présence en Isère*, Grenoble, Musée dauphinois, 2015, p. 133.

64 Musée dauphinois, mai 2003-septembre 2004.

65 VARINE Hugues (de), « Gérer ensemble notre patrimoine sur notre territoire », développement d'une intervention prononcée à Buja (Italie), le 1^{er} octobre 2010, lors de la rencontre du groupement Mondì Local, organisée par l'Ecomuseo delle Acque del Gemonese, <hugues-devarine.eu>.

aura capitalisées et tenter de tirer parti des événements en cours, mais en gardant à l'esprit que la décision finale appartiendra toujours au politique. Est-il besoin de rappeler que le musée dépend entièrement de sa tutelle, qu'il s'agisse de l'État, d'une collectivité territoriale ou de toute autre instance ? Ces musées, rappelons-le, mettent leurs potentialités au service d'une mission culturelle et sociale qu'un pouvoir leur a confié, ou pour le moins qu'il approuve, en contrepartie des moyens qui sont nécessaires à son fonctionnement. Pour l'équipe muséale, cette dépendance est un fait dont elle doit constamment tenir compte sans rien céder pour autant de la part d'autonomie que lui confèrent ses compétences scientifiques et culturelles. Ainsi seront préservés, au-delà des changements politiques inhérents au jeu démocratique, la continuité et les acquis de l'institution dont elle est responsable. En cas de conflit, la tâche peut devenir ardue, voire impossible à poursuivre. Pourtant, elle est facile et même exaltante lorsque, chacun restant dans son rôle, une vraie connivence s'établit entre la demande politique et l'action de l'équipe⁶⁶. Si l'on en juge par la confiance qui lui était accordée, John Kinard semble avoir toujours bénéficié de cette complicité.

L'altérité

Les gens s'entre-tuent, disait John Kinard au *Washington Post*, « parce qu'ils ne respectent pas la vie humaine » et « parce qu'ils n'ont aucune idée de l'histoire qui leur permettrait de savoir et de comprendre ». Si nous reprenons ici ces propos, qui résonnent étrangement, après les effroyables tueries du 13 novembre 2015 à Paris – même si leur toile de fond, le racisme aux États-Unis, est différente –, c'est parce qu'ils témoignent du rôle donné par Kinard à l'histoire et, plus largement, à la connaissance, comme moyen de lutter contre l'obscurantisme. C'est en mettant ces connaissances à la portée de tous et en reconnaissant à chacun sa place que l'humanité progressera, pense-t-il : « Nous ne pouvons plus, en niant leur humanité, refuser leur héritage à tous ceux qui composent nos collectivités si diverses par la culture et qui, souvent, ne nous rendent visite que pour repartir une fois de plus avec le sentiment que tout est vide et étranger⁶⁷. » Se référant à sa propre expérience de Noir américain qui constate que les musées de son pays ignorent sa communauté⁶⁸, Kinard pense à toutes les autres, défavorisées, victimes de la ségrégation, laissées pour compte... Il pense aussi au ressentiment que nourrit le sentiment de n'être pas considéré et à la nécessité d'aller vers l'autre et lui donner les moyens de rompre le silence. Il y va de la paix sociale et, au-delà, de la possibilité d'accéder à l'émancipation et au développement collectif. Il est en effet convaincu que les musées ont « la possibilité et le devoir d'élargir la conscience que

66 DUCLOS Jean-Claude, « De la muséographie participative », *L'Observatoire*, n° 40 : BORDEAUX Marie-Christine et LIOT Françoise (dir.), « La participation des habitants à la vie culturelle et artistique », été 2012. Voir aussi dans ce numéro GUIBAL Jean et COGNE Olivier.

67 KINARD John, « Le musée de voisinage... », article cité.

68 « En visitant les musées américains, vous ne saurez jamais que plusieurs millions de Noirs habitent ce pays et ont apporté une contribution significative à son développement. » (John KINARD [1971], in *Vagues*, *op. cit.*, t. I, p. 101.)

nous avons de nous-mêmes ainsi que la qualité de nos échanges sociaux et culturels. Ils peuvent inspirer et cristalliser nos rêves et l'espoir d'un avenir meilleur⁶⁹.»

Ces idées généreuses se sont propagées. Faut-il les relier à la pensée et à l'œuvre de John Kinard ou considérer qu'elles participaient d'une évolution qui était dans l'air du temps, à laquelle aspiraient les professionnels des musées, partisans d'une « nouvelle muséologie » ? Si, comme il est vraisemblable, les deux sont à relier, John Kinard fut non seulement un défricheur mais aussi un pionnier. En 1985, il disait : « [...] L'écomusée, tel que je l'entends, est un concept qui vise à englober tous les types de musées et qui est assez fécond pour nourrir des projets mutuellement profitables, fondés sur la collaboration et la coopération » et il lançait un débat qui commença à s'atténuer avec le concept de musée de société et que certains, qui disent que tous les musées devraient être des musées de société, ont réglé. Mais en savent-ils l'histoire ?

Tandis que la période que nous traversons ne laisse guère de place à l'optimisme, ne nous décourageons pas et laissons-nous porter une fois encore par l'enthousiasme communicatif de John Kinard qui terminait ainsi son article pour *Museum* : « Et puisse le musée, en tant que catalyseur de l'évolution sociale, trouver la place qui lui revient dans les annales de l'histoire humaine, c'est-à-dire celle d'une des institutions les plus "éclairées" que l'esprit de l'homme ait jamais conçues⁷⁰. »

69 KINARD, « Le musée de voisinage... », article cité.

70 KINARD, « Le musée de voisinage... », article cité.

Émergence de la participation dans les musées

Hugues de Varine

La notion muséologique de participation est née en France au Creusot-Montceau⁷¹. Elle est née de l'incompétence à faire un musée des quatre personnes qui ont été à l'origine de la création de ce qui s'est appelé d'abord le musée de l'Homme et de l'Industrie. L'équipe de départ comprenait Marcel Evrard, qui deviendrait le directeur du musée et qui avait déjà monté certaines expositions pour le musée de l'Homme mais ne savait pas comment procéder pour faire un musée, Joseph «Jo» Lyonnet, radiologue passionné de culture, qui était en fonction à l'hôpital du Creusot, et moi-même, qui n'avais jamais travaillé dans un musée mais qui, étant directeur du Conseil international des musées, en avais visité beaucoup. Le président de l'association qui fut créée en 1973 pour porter ce qui s'appellerait dorénavant «écomusée» était un médecin, propriétaire d'une clinique et adjoint au maire du Creusot, Jean-Christophe Combier.

Si le territoire était familier aux deux médecins, ni Marcel Evrard ni moi ne le connaissions. J'habitais à cinquante kilomètres, mais mon poste à l'ICOM me faisait sillonner le monde entier. De ce fait, nous avons été obligés de compter sur les gens. Ce n'était pas un choix, même si j'étais un peu plus motivé que mes collègues, étant depuis le début des années soixante-dix un disciple de Paulo Freire⁷², lequel m'a appris l'importance de la conscientisation et l'intérêt de travailler à l'intérieur des communautés. Nous avons donc pris appui sur des gens qui savaient : ouvriers, cadres des usines ou de la mine, instituteurs, politiciens locaux, jeunes chercheurs ou vieux érudits locaux. Nous avons dû les mobiliser parce que nous avions besoin d'eux.

Cette incompétence, cette méconnaissance du terrain et le défaut de collection nous ont conduits à créer quelque chose qui n'existait pas. Si l'absence de collection était une chance, le bâtiment de la Verrerie était une malchance. C'est comme ça que tout a débuté, de façon empirique. Ensuite, nous avons théorisé, nous en avons fait une utopie, d'aucuns parlaient d'une idéologie.

71 Cet article est issu d'un entretien avec Jean-François Chougnat, président du MUCEM, et Alexandre Delarge, président de la Fédération des écomusées et des musées de société, le 8 avril 2015 au MUCEM, à l'occasion des rencontres professionnelles de la FEMS.

72 Paulo Freire (1921-1997), pédagogue brésilien, a développé des méthodes d'alphabétisation destinées aux pauvres et visant à lutter contre l'oppression. Voir *L'Éducation. Pratique de la liberté*, Paris, Le Cerf, 1975 (3^e éd.) et *Pédagogie de l'opprimé* suivi de *Conscientisation et révolution*, Paris, Maspero, 1974.

La fonction sociale du musée de l'Homme et de l'Industrie

L'objectif du Creusot tel qu'il s'est construit entre nous trahissait la commande du maire du Creusot, qui souhaitait créer un musée municipal. Il pensait sans doute constituer une collection avec les portraits des maires successifs, avec des fossiles dans le charbon, des machines, etc. Comme nous ne connaissions pas le territoire, nous avons commencé nos travaux, en novembre 1971, par une série de rencontres avec des interlocuteurs locaux. C'est ainsi que nous avons rencontré les délégations syndicales de Creusot-Loire. Nous avons expliqué le projet du maire au délégué de la Confédération française démocratique du travail (CFDT) et à ses collègues. Ils ont réagi négativement, estimant que ce projet de musée municipal ne présentait pas d'intérêt dans cette ville ouvrière. Cela nous a conduits à concevoir progressivement un nouveau projet de musée, dont le premier objectif consistait à aider la population ouvrière du Creusot à se refaire sien son outil de travail. Il était indispensable de la rendre fière de son patrimoine puisque, après cent trente ans de paternalisme familial, Le Creusot était passé au régime d'une entreprise capitaliste mondialisée banale dont le siège était à Paris.

Le second objectif nous est naturellement apparu lorsque nous avons constaté que la communauté urbaine était composée de seize agglomérations hétéroclites. De ce fait, il a semblé nécessaire de lui donner une identité, au moins une culture commune. C'est pourquoi nous avons pris en compte la totalité du patrimoine de toutes ces communes ; c'est devenu le champ d'intervention du musée de l'Homme et de l'Industrie. J'ai dit que nous avions eu la chance de ne pas avoir de collection ; pourtant nous en avons constitué une, parce que nous n'avons pas pu refuser les dons, parce qu'il fallait sauver des éléments patrimoniaux et, enfin, parce que nous avons fini par avoir envie d'en acquérir.

Notre travail d'invention s'est nourri des nombreux voyages que j'avais entrepris pour l'ICOM, principalement dans les pays sous-développés⁷³. À côté des questions de musées, j'y avais appréhendé les problèmes de société, parce que dans ces pays, le personnel des musées n'était pas choisi parmi les notabilités ; c'était des gens issus de la société civile. Le directeur général des musées d'Indonésie, que j'ai rencontré en 1970, était payé 22 dollars par mois. Ces gens-là me montraient la réalité sociale, concrète. Lorsqu'ils me faisaient visiter les musées, je constatais que la plupart d'entre eux étaient organisés selon des modèles complètement européens. J'ai perçu un décalage entre les besoins de la société et les missions des musées.

Ces musées étaient d'ailleurs souvent faits par des Européens. À l'époque, toutes les tables rondes sur les musées qui étaient organisées dans les pays non-occidentaux à l'initiative de l'UNESCO étaient dirigées par des conservateurs européens ou originaires d'Amérique du Nord. Ils venaient former leurs homologues aux bonnes pratiques de la muséologie moderne telle qu'ils la connaissaient dans leurs pays. C'était des conservateurs du Victoria and Albert Museum, de la Smithsonian Institution, du Louvre... Tous très professionnels, mais leurs normes

73 Terme de l'époque, actuellement « pays en voie de développement »...

étaient européennes et leurs préoccupations visaient la constitution et le développement de collections.

Cette idée de la fonction sociale du musée irrigue toute l'histoire du musée du Creusot-Montceau. À l'origine, l'administration de cet organisme a été confiée à des gens qui n'étaient pas des professionnels de la muséologie. Plus tard, dans les années quatre-vingt et quatre-vingt-dix, certains d'entre eux ont obtenu des diplômes universitaires. La situation actuelle des musées communautaires au Brésil est équivalente. Ils relèvent de la catégorie des musées alors qu'ils ne répondent pas aux normes nationales en la matière. La plupart de ceux qui en assurent l'animation s'engagent dans la préparation d'un mémoire ou d'une thèse en muséologie lorsqu'ils ont quarante ou cinquante ans.

Santiago du Chili, 1972 : la reconnaissance du rôle des musées dans le développement local

La rupture avec le musée classique a eu lieu dans les années soixante et soixante-dix. Un des premiers événements a été, en 1964, la création des musées nationaux de Mexico. Leur architecture, le mode de présentation des collections et leurs objectifs étaient inédits et rompaient avec la muséologie nord-américaine traditionnelle. Au niveau international, la conférence générale de l'ICOM de 1971⁷⁴ a contribué à la reconnaissance formelle du rôle des musées dans le développement local et a conduit à la naissance du mouvement de la nouvelle muséologie. C'est au même moment que s'inventaient les écomusées et l'expérience du Creusot.

En 1972, l'UNESCO a sollicité l'ICOM pour l'organisation, à Santiago du Chili, d'une table ronde consacrée au rôle des musées dans la société contemporaine. Nous avons souhaité remettre en cause les pratiques traditionnelles, qui favorisaient l'exportation de la muséologie européenne dans le reste du monde. Raymonde Frin (pour l'UNESCO) et moi-même avons décidé de faire appel à des intervenants latino-américains, spécialistes des questions d'éducation, d'environnement ou d'agriculture en Amérique latine. J'ai demandé à Paulo Freire de traduire ses propres idées en matière d'éducation libératrice pour les appliquer à la problématique des musées. Cependant, le délégué du Brésil à l'UNESCO a refusé que Freire participe à cette table ronde⁷⁵. C'est l'Argentin Jorge Enrique Hardoy, historien et spécialiste des grandes métropoles en Amérique latine, qui a assuré cette intervention. La conférence a été donnée exclusivement en langue espagnole. Les propos tenus par Jorge Enrique Hardoy ont bouleversé l'assistance, certains intervenants prenant conscience qu'ils méconnaissaient la réalité des villes où eux-mêmes

74 IX^e conférence générale de l'ICOM : « Le musée au service des hommes aujourd'hui et demain : le rôle éducatif et culturel des musées », Paris-Grenoble, 29 août-10 septembre 1971.

75 À cette époque, le Brésil était une dictature militaire et Paulo Freire s'était exilé en Europe.

résidaient. C'est sur leur initiative qu'a été rédigée la déclaration de Santiago sur la fonction sociale des musées dans la société⁷⁶.

Cette table ronde a eu des répercussions notables en Amérique latine. Les responsables de certains musées se sont de plus en plus affranchis des normes traditionnelles et ont commencé à travailler à partir des problèmes concrets de la population. Ainsi, en dirigeant une expérience dans un bidonville de Mexico, Mario Vazquez a contribué à la diffusion, au sein de l'Institut national d'anthropologie et d'histoire, des idées développées à Santiago. À partir de 1975 sont apparus dans ce pays des musées locaux et des musées communautaires qui relèvent toujours de l'Institut national d'anthropologie et d'histoire, alors qu'ils mènent de nombreuses expérimentations sur le terrain.

Les principes de Santiago se sont répandus dans le milieu des musées. Au Creusot, en particulier, où était mise en avant la nécessité de lier musée et développement local, il allait de soi que c'était la seule façon de donner un sens au traitement du patrimoine.

Notre expérimentation s'inspirait également d'expériences très différentes les unes des autres, mais toutes passionnantes et réussies, que j'avais eu l'occasion d'observer, notamment au musée national de Niamey (Niger), à l'Anacostia Neighbourhood Museum de Washington⁷⁷, dans les musées mexicains de 1964. Ce n'étaient pas des modèles; c'étaient plutôt des références, qui m'ont conduit à penser que nous aussi, au Creusot, nous pouvions inventer. C'est ainsi que j'ai joué le rôle de passeur.

L'inadaptation des normes françaises aux musées expérimentaux

À cause de cette tendance à l'innovation, il a été difficile de faire reconnaître le musée de l'Homme et de l'Industrie. Tout d'abord, Jean Châtelain, directeur des Musées de France, lui a refusé la dénomination de « musée ». Par conséquent, nous avons dû rechercher une autre autorité de tutelle, qui finalement a été le service des Écomusées, créé au sein du ministère de l'Environnement. Rappelons que, au début des années soixante-dix, dans de nombreux pays, des musées avaient déjà été aménagés au sein des parcs naturels; ils pouvaient être considérés comme des écomusées et plus tard en ont pris le nom. Le musée du Creusot a dès lors été considéré comme un écomusée. Cependant, ce n'était pas l'objectif initial. J'avais ainsi proposé à la direction des Musées de France la création d'un secteur pilote qui dérogerait aux normes muséales en vigueur, suggestion qui n'a pas été retenue.

76 Résolutions adoptées par la table ronde de Santiago du Chili – principes de base du musée intégral, 30 mai 1972.

77 Voir Jean-Claude Duclos, « Dans les pas du défricheur », qui montre le rôle précurseur de ce musée créé par John Kinard.

Cette situation n'est pas propre à la France ; les écomusées ont été confrontés à une situation ambiguë. Alors que des expérimentations étaient menées localement, ces établissements se heurtaient aux normes préexistantes. Cela est valable aussi pour les musées communautaires, qui sont dans une grande mesure portés par des démarches de participation, comme les écomusées qu'on trouve au Mexique, en Italie ou en Chine. La dénomination « musées communautaires » me paraît d'ailleurs préférable à « écomusée »⁷⁸.

La grande différence, néanmoins, c'est que, en France, les communautés ne sont pas reconnues et qu'on n'aime pas faire participer les gens, alors qu'ailleurs c'est naturel. Je m'en suis rendu compte dans les années quatre-vingt et quatre-vingt-dix, quand je suis allé à l'étranger pour travailler à des projets de développement local, à des projets liés au patrimoine, à des projets d'écomusée. Dans les autres pays, lorsqu'on entreprend des démarches expérimentales avec les gens, on ne se demande pas si M. le maire va être d'accord ou pas ; on va les voir directement, même si on s'y prend avec plus ou moins d'habileté, plus ou moins de rapidité, plus ou moins d'autorité.

À l'opposé, dans certains pays, la participation est un phénomène plutôt spontané. À Porto Alegre, à la fin des années quatre-vingt, la municipalité a ainsi confié à la population le soin de décider des priorités pour les dépenses municipales en matière d'investissements. La participation de la population, laquelle s'était déjà mobilisée dans la résistance contre la dictature militaire, a été remarquable.

Le patrimoine, vecteur de mobilisation de la population

De manière générale, les populations ont l'habitude d'appartenir à des collectivités administrées. Le développement de la participation repose sur une démarche destinée à convaincre les individus qu'ils sont capables de jouer un rôle plus décisif au sein de leur propre communauté et à renforcer la confiance de la population en elle-même. Cela suppose que les « sachants », les élus et les fonctionnaires locaux, fassent preuve de modestie et de sens de l'écoute, ce qui n'exclut pas certains risques, puisque la population locale peut soumettre des propositions échappant à leur initiative. Un des vecteurs les plus forts pour réussir cette mobilisation est le patrimoine, qu'il s'agisse d'outils, de lieux ou d'arbres. Ainsi, en préparant un inventaire participatif, on incite les individus à donner leur avis et à exprimer des idées.

Par exemple, lors de la mise en œuvre d'un projet mené dans une ville de la banlieue de Nantes, nous avons parcouru un hameau avec les habitants. Ils ont alors exprimé le regret que le puits local soit envahi par le lierre et que la cale des bateaux soit dégradée. Ultérieurement, la population s'est mobilisée pour organiser une

⁷⁸ Les deux mots sont équivalents dans la pratique. Le Mexique et beaucoup de pays d'Amérique latine parlent de musée communautaire, l'Italie et le Japon d'écomusée, le Brésil utilise plusieurs termes selon les lieux et les causes défendues : écomusée, musée communautaire, musée indigène, musée de parcours, point de mémoire, etc.

fois par an, au printemps, une opération de nettoyage de la commune. La municipalité, quant à elle, a assuré la réparation de la cale des bateaux. Ces négociations avaient été menées dans le cadre du projet de développement local et non à l'occasion de la création d'un écomusée, mais la démarche est analogue.

En effet, si le musée est considéré comme un outil de gestion du patrimoine, alors il doit pouvoir compter sur la participation des habitants eux-mêmes. Pas du public, ni des visiteurs, mais des gens qui habitent le musée. Habiter le musée consiste à fréquenter quotidiennement le patrimoine puisqu'il vit, il est là, il agit, on l'utilise. Prenons l'exemple de l'outil. L'outil dans le musée a été catalogué, étiqueté, décrit. L'outil qu'on utilise, le tracteur ou l'outil industriel, est aussi un objet du patrimoine, dont il faut s'occuper, qu'il faut reconnaître. On ne va pas forcément le conserver comme on conserve dans des musées – conservation préventive, conservation curative, etc. Si l'objet est utile ou si on y est sentimentalement attaché, on le garde. Si le citoyen le reconnaît comme important, il va en prendre soin. C'est l'autre façon de conserver les objets vivants, en dehors du musée.

Nous voyons que la participation ne concerne pas que le musée ou le patrimoine. Lorsqu'une école risque d'être supprimée dans un village, la population se mobilise pour défendre son maintien. La participation est extrêmement importante pour la vie des gens qui habitent un territoire et le partagent, pour la vie de ce groupe qui, en France, ne s'appelle pas une communauté. La participation s'applique au civisme en général. Et le développement local ne peut se faire sans participation. Toutes les démarches de développement local que j'ai pu observer dans ma vie ont été des échecs quand il n'y avait pas un minimum de participation. Cela tenait un an ou deux, tant que celui, souvent un fonctionnaire, qui portait le projet était présent; mais il n'y avait aucune « durabilité ». On ne peut pas faire de développement durable sur un territoire sans participation de la population, sans qu'un minimum de citoyens s'intéressent au processus et le soutiennent.

Dans cette ville de la banlieue nantaise, nous avons fait, en collaboration avec les fonctionnaires territoriaux, les élus et la population, un travail totalement participatif pendant huit ans. Il est à noter, parce que c'est rare, que c'était à la demande du maire. Le problème était simple : le maire souhaitait, à l'occasion de la révision du plan d'occupation des sols, que 1 500 hectares de terres agricoles, comprenant 500 hectares de friches, puissent demeurer des terres agricoles viables malgré la pression immobilière nantaise. La poursuite de cet objectif reposait nécessairement sur l'implication de la population locale : les agriculteurs, les propriétaires de terrain, etc. En travaillant sur cette question, nous avons été conduits à nous occuper du patrimoine car, en amenant les gens à réfléchir à propos de leur territoire, nous avons découvert qu'ils étaient intéressés par des choses qui étaient importantes pour eux, mais auxquelles nous n'avions pas pensé. On le voit, il y a deux ressources sur un territoire : une population et un patrimoine. Ces deux ressources sont nécessairement liées.

La gestion communautaire du patrimoine vivant est un des moyens qui permettent de préparer la population à la construction de son propre avenir, au fil des générations. La création d'un écomusée implique les personnes qui faisant partie de la génération active à ce moment-là. De ce fait, lors du renouvellement d'une génération, il arrive qu'un écomusée devienne un musée ou qu'il disparaisse. C'est ce

qui s'est passé au Creusot. Après la faillite de Creusot-Loire en 1984 et la fermeture des mines de Monceau en 1992, la nouvelle génération s'est enracinée dans un autre terreau socioculturel. L'ancien écomusée est devenu un musée assurant la gestion d'une importante collection. Il ne faut pas le regretter, car contrairement à un musée, un écomusée n'est pas destiné à vivre éternellement, sa présence étant étroitement liée à la nécessité, pour un territoire, de se doter d'un outil qui réponde aux préoccupations de la génération présente.

La participation et le patrimoine vivant, nouveaux paradigmes des musées

Néanmoins, Graça Filipe, une collègue portugaise, et moi avons cherché à comprendre les causes de la disparition ou de la fragilisation de musées au cours de l'actuelle période de grande réduction des crédits⁷⁹. Notre analyse intégrait les notions de risques et d'opportunités. Nous avons constaté que les seuls musées qui parviennent à maintenir ou développer leur activité sont des musées où il n'y a que des bénévoles. Ce ne sont pas forcément les musées les plus forts ou les plus puissants. Le patrimoine industriel et les petits musées locaux sont particulièrement affectés par ce manque d'intérêt de la part des financeurs. Il est indispensable que les musées cessent de se considérer uniquement comme des institutions culturelles méritant les subventions qu'elles reçoivent. Le patrimoine n'intéresse que les gens qui s'y intéressaient avant le musée, et les élus, qui sont confrontés à des pressions en matière de politique de santé, d'emploi et d'éducation ainsi qu'à la baisse des dotations budgétaires, ne considèrent pas la culture comme une priorité. Nous avons donc proposé des pistes pour inciter les musées à changer le paradigme selon lequel ils ont été bâtis, au XIX^e siècle, pour des élites. Une des solutions est le musée communautaire, mais dans le musée la collection menace la participation.

Collection et patrimoine sont deux notions différentes. Le patrimoine est beaucoup plus large que le musée. Le musée devrait être conçu comme un outil permettant de gérer le patrimoine. Les collections, c'est le patrimoine mort ; tout le reste, ce qui m'intéresse comme acteur du développement, c'est le patrimoine vivant. Les musées, avec leurs vitrines et leurs normes de conservation, ne sont que la partie émergée et nécessaire de l'iceberg. Sous le niveau de la mer, il y a le reste, et là intervient la participation. Rien de plus facile que de réaliser un musée sans participation : on construit un bâtiment, on met des objets dedans, on l'ouvre, des gens le visitent et on fait des statistiques. Le reste du patrimoine est la propriété collective de la population du territoire. Cela est vrai non seulement du patrimoine vivant mais aussi du musée s'il y en a un. La population est dans le patrimoine, elle le vit ; ce sont les maisons, la mairie, les écoles, les rues, les chemins, les usines, désaffectées ou vivantes, la gare. Étant propriétaire et usagère, la population est responsable

79 FILIPE Graça et VARINE Hugues (de), « Quel avenir pour les écomusées ? », article préparé à la suite de l'intervention des auteurs lors de la conférence internationale sur les écomusées qui s'est tenue à Seixal du 19 au 21 septembre 2012, 2015, <<http://www.hugues-devarine.eu/textes-inedits/40-quel-avenir-pour-les-ecomusees-.html>>.

de la vie de son patrimoine, pas forcément de sa conservation. C'est là que se joue la participation. À l'inverse, les monuments classés, de même que la plupart des musées, relèvent d'institutions publiques qui en dessaisissent la population.

La collection, patrimoine mort qui menace les musées

Or, cette partie émergée de l'iceberg a pris de plus en plus de place depuis le XIX^e siècle avec l'exaltation du patrimoine dans les pays développés. Cette passion du patrimoine, qui s'exprime notamment dans ce que Georges Henri Rivière appelait la boulimie des musées, a fortement contribué à la préservation du patrimoine, mais elle est devenue envahissante.

En 1982, le musée d'Ethnographie de Neuchâtel ironisait sur cette question dans l'exposition *Collections passion*. Pour ma part, alors que j'étais directeur de l'ICOM, je considérais que les conservateurs de musées étaient des collectionneurs privés dotés de fonds publics. Cette passion de la collection est propre aux pays riches, qui vivent sur le passé et la mémoire. Dans bien des pays, et je l'ai vu au Brésil, on peut visiter de petits villages où des femmes conservent dans une ancienne salle d'école des objets qui ne servent plus. Quand cela se développe, des étiquettes et des petits panneaux écrits à la main sont apposés ; on assiste à la naissance du musée qui peut devenir le Louvre. La différence est que, dans les prémices, on est dans la participation : les gens eux-mêmes réalisant leur propre musée.

Mais c'est dangereux, parce que pour constituer une collection, il est nécessaire d'avoir des fonds, surtout dans les pays qui, comme la France, ont des lois sur les inventaires. Hors du circuit de grands musées tels que le Louvre, les musées peuvent avoir du mal à répondre aux obligations légales en matière de conservation. Les écomusées, et certains petits musées locaux particulièrement ancrés dans les territoires, qui ne considèrent pas la collection comme un objectif fondamental et qui ont au cœur de leurs préoccupations la notion de patrimoine, sont en danger si on les oblige à faire une collection ou à y consacrer trop d'énergie et d'argent. Bien souvent, dans ces petits musées, la collection, qui a pris trop d'importance ou trop de place, devient étouffante, surtout quand elle a été constituée par de grands scientifiques. Dès lors se pose la question de l'utilité sociale des collections.

Dans les années soixante, le musée national des Arts et Traditions populaires et le CNRS ont monté en Aubrac une recherche coopérative sur programme sous la direction d'André Leroi-Gourhan et de Georges Henri Rivière. Des dizaines de chercheurs ont travaillé pendant cinq ou six ans, ils connaissaient tout de l'Aubrac. Cinq volumes ont été publiés à l'issue de cette vaste recherche interdisciplinaire. En 1971, une réunion de travail interministérielle sur le développement local de l'Aubrac est organisée à la préfecture de Mende. Le commissaire général à la Productivité, qui y assistait, m'a dit après que toutes les personnalités présentes avaient constaté qu'elles avaient une profonde méconnaissance de l'Aubrac et de la Lozère. Autrement dit, les scientifiques savaient tout mais les administrateurs ne savaient rien. Cette anecdote illustre le problème des musées de collection : ils

remplissent leur mission de collecte et de connaissance. À côté d'eux se trouvent les musées qui s'occupent de patrimoine et qui s'appuient sur la participation. En traitant du patrimoine vivant, hors du musée, dans la rue, dans les champs, ces musées ne sont plus dans une logique de collection, plutôt dans ce que l'écomusée du Fier Monde appelle la « collection écomuséale⁸⁰ ».

80 Écomusée du Fier Monde, « Politique de collection écomuséale », juin 2011, <https://inventariopartecipativo.files.wordpress.com/2013/05/binette_politique-de-collection-c3a9comusc3a9ale-2011.pdf>.

Quelle(s) participation(s) des communautés ultramarines dans un nouveau projet de musée ? Mise en perspective de deux cas : Mayotte et la Guyane

Michel Colardelle et Colette Foissey

Notre implication professionnelle en Guyane et à Mayotte a commencé en 2010 à la suite d'une mission sur la politique de développement culturel de l'État dans les outre-mer, dont l'un de nous a été chargé par le ministre de la Culture et de la Communication¹¹, puis d'une mission opérationnelle dont nous avons été chargés à la direction des Affaires culturelles de Guyane. À Mayotte, c'est à la suite d'une demande d'expertise et d'assistance technique de la part du président du conseil général¹² et de la directrice des Affaires culturelles¹³ que nous avons été amenés à intervenir¹⁴. Nous tenons à entrer dans le détail de ces interventions : relevant d'un positionnement différent, elles impliquent des modalités d'opération et de réflexion distinctes.

Il est difficile de traiter simultanément de milieux aussi différents et aussi complexes que la Guyane et Mayotte, qui, géographiquement et historiquement très éloignées l'une de l'autre, n'ont en commun que d'appartenir aux outre-mer français et d'accuser un retard de développement préjudiciable du fait de l'insuffisance ou de l'inadaptation des politiques publiques de l'État. Nous devons donc être schématiques.

Le milieu géographique et culturel

La Guyane est un territoire continental sud-américain immense (830 000 km²), d'une superficie comparable à celle du Portugal, essentiellement forestier, très peu peuplé (250 000 habitants recensés¹⁵, peut-être 280 000 avec les illégaux). Elle est parcourue par de larges fleuves qui sont autant de voies privilégiées de communication, bien que les plus importants, le Maroni et l'Oyapock, constituent

11 COLARDELLE Michel, « De mémoire et d'espoir. Pour une action renouée de l'Etat en faveur du développement culturel des Outre-mers français (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion) », Rapport au ministre de la Culture et de la Communication, Paris, 15 avril 2010.

12 M. Daniel Zaïdani puis M. Soibahadine Ibrahim Ramadani.

13 Mme Clotilde Kasten.

14 L'un de nous en tant que chargée de mission pour la DAC de Mayotte, l'autre, retraité, au titre d'une mission bénévole auprès du conseil départemental.

15 INSEE, 2014.

théoriquement des frontières avec les pays voisins, le Suriname et le Brésil. C'est une « vieille » colonie (1626-1643), qui a connu l'économie de plantation, l'esclavage et la traite négrière. Mayotte est une petite île (374 km²) appartenant géographiquement à l'archipel indo-océanique des Comores, dans le canal du Mozambique, entre Madagascar et la côte orientale de l'Afrique. Elle n'a été acquise par la France que tardivement (1841). Les deux territoires ont souffert d'un sous-développement patent, même si c'est de manière inégale, de l'infrastructure culturelle : l'État, durant les années fastes du « développement culturel », en a été pour ainsi dire absent. Leurs sociétés multiculturelles sont souvent incomprises à la fois par la métropole, les unes par les autres, voire par elles-mêmes (syndrome souvent décrit de l'autodévaluation ou de l'intimidation sociale). Ce sont des pays où les problèmes identitaires sont plus aigus, et où la jeunesse est plus nombreuse qu'ailleurs (les moins de dix-huit ans constituent la moitié de la population à Mayotte, un peu plus d'un tiers en Guyane).

Bien qu'elles souffrent de difficultés communes, la Guyane et Mayotte ont des caractéristiques culturelles extrêmement différentes. En effet, en Guyane se trouvent, dans l'ordre chronologique de leur apparition et de leur installation, des groupes amérindiens très variés, aussi bien dans leurs traits culturels que dans leurs langues, puis une société créole, mais pas de békés¹⁶, ce qui est très différent des autres outremer français, et enfin des Noirs marrons (Bushinenge), bénéficiant de la plus grande vigueur démographique, qui sont pour l'essentiel des réfugiés de la guerre civile du Suriname¹⁷ et qui sont donc dans des positions culturelle et économique très particulières. S'ajoutent à cette complexité déjà grande une importante communauté chinoise et une communauté hmong, d'origine laotienne, récemment implantée – sans compter les Brésiliens, les Guyaniens, les Haïtiens, les Libanais... Tout cela forme une population dans laquelle une trentaine de langues, dont douze « langues de France », sont parlées. À Mayotte coexistent une société africaine de langue majoritairement swahilie (Shimaore), une société de langue malgache (Kibushi) et des immigrants grand comoriens. Mais cette société est culturellement homogénéisée, sinon socialement unifiée, par la pratique d'un sunnisme confrérique d'inspiration soufie, mêlé d'animisme dans un syncrétisme très africain. Au moins 90 % de la population suit activement ce courant religieux et ses corollaires culturels, l'islam étant, comme on le sait, autant une religion qu'une culture. Cette caractéristique est à remarquer car elle soulève, du point de vue muséographique et dans la perspective de notre thématique, des problèmes particuliers.

Les différences historiques et institutionnelles sont également très fortes. La Guyane est héritière de cinq siècles de colonisation : d'abord colonie de plantation sucrière esclavagiste, puis colonie pénitentiaire, elle est aujourd'hui une « colonie spatiale », dans le sens où l'industrie spatiale y occupe une place quasi-exclusive d'économie monoproductive profitant essentiellement à la métropole et à l'Europe. Bien entendu, il en est résulté, et il en résulte encore, des conséquences positives. Mais cette situation entraîne aussi des ressentis sociaux et culturels, difficiles à évaluer, et, comme on pouvait s'y attendre, fait naître des mouvements de défense

16 Créoles d'origine française, généralement issus des anciennes familles de planteurs.

17 1986-1992.

de l'autochtonie, chez les Amérindiens et les Bushinenge, et des partis autonomistes relativement forts mais divisés¹⁸. Ces différents aspects pèseront fortement lorsqu'il s'agira de faire participer des populations à la construction d'une structure patrimoniale de type occidental. À Mayotte au contraire, on ne compte qu'un siècle et demi de colonisation à la suite de l'achat de l'île au sultan local¹⁹. L'esclavage n'a pas eu le temps de s'y implanter puisqu'il a été définitivement aboli peu après l'acquisition de l'île. La majorité de la population a exprimé avec constance sa volonté de rester française lorsque Madagascar et les Comores sont devenues indépendantes, malgré le souhait plus ou moins explicite de l'État français²⁰. La Guyane est un département français depuis 1946 alors que Mayotte, le plus récent de tous, ne l'est que depuis 2011.

Que les cultures y soient plus immatérielles que matérielles n'est pas la moindre des ressemblances entre ces territoires. Les gens sont attachés à leurs rites et à leurs coutumes festives collectives, tous liés à des relations et des convenances sociales, et non à leurs objets. La richesse de ce patrimoine culturel immatériel est d'autant plus remarquable que son corpus était encore presque intact au milieu du xx^e siècle, et qu'il en subsiste des témoins encore vivaces, inégalement bien sûr. La culture immatérielle est du domaine du vivant, de la transmission non à l'identique mais en créolisation, au sens que donne Édouard Glissant à ce mot. C'est l'affaire des gens, de leurs familles, de leurs réseaux, et non de l'institution. Comment le musée peut-il en rendre compte sans la fossiliser ni la déformer aux yeux mêmes de ceux qui la vivent ? On ne comprend pas tout de la spécificité de ces cultures, la temporalité, par exemple, ou la valeur symbolique relative des objets et de la parole. Se garder de verser dans l'ethnocentrisme alors que le musée est par essence une institution typiquement occidentale, ne pas plaquer des modèles et des normes : c'est aussi l'une des difficultés que l'on rencontre quand on construit des projets muséaux, même si l'on considère comme acquis – ce n'est pas l'avis de tous – que le patrimoine immatériel en fait largement partie. Quant aux objets eux-mêmes, ils sont en général en matériau périssable, et même lorsqu'il est résistant, on considère l'objet davantage d'après sa valeur vénale de substitution que d'après sa valeur classique (du moins en Occident) d'ancienneté.

Prenons un exemple. Lors du grand mariage (*manzaraka*)²¹ à Mayotte, cérémonie particulièrement importante pour la création du réseau social familial, des objets en or figurent parmi les cadeaux traditionnels. Tel bijou est qualifié d'ancien. En fait, il n'y a d'ancien que l'or, le bijou étant certes transmis de génération en génération, mais refondu et retravaillé sous une forme correspondant aux standards contemporains. Tout cela rend la patrimonialisation difficile à penser, et la participation des gens d'autant plus importante. La distinction entre l'objet « ancien »,

18 Fédération des organisations autochtones de Guyane (FOAG), Organisation des nations autochtones de Guyane (ONAG).

19 Andriantsouli.

20 BOISADAM Philippe, *Mais que faire de Mayotte ? Analyse chronologique de l'Affaire de Mayotte. 1841-2000*, Paris, L'Harmattan, 2013.

21 Le grand mariage mahorais, bien que de moins en moins pratiqué, existe encore. Il s'agit d'un acte absolument essentiel dans la sociabilité, puisque c'est le moment où se nouent les alliances dans l'ensemble de la société, où se hiérarchisent et se re-hiérarchisent les liens sociaux.

qui relève d'un passé plus ou moins récent et de modalités sociales abandonnées ou transformées, l'objet « authentique », c'est-à-dire qui a vécu et qui est porteur d'une histoire, la sienne et celle de ses possesseurs, et enfin l'objet « de substitution », fait aujourd'hui « à la manière de », voire la copie, est par exemple difficile à rendre perceptible. Il en est de même pour les objets supports de croyances, dont la valeur sociale a peu à voir avec les qualités matérielles, et dont la portée peut être déterminante sans que cela soit explicite.

Les projets de musées

Dans ces conditions, les projets de musées (à Cayenne, la MCMG, Maison des cultures et des mémoires de la Guyane ; à Dzaoudzi, le MUMA, musée de Mayotte) ne peuvent qu'être assez différents de projets similaires métropolitains, et différents entre eux, adaptés à leur environnement. Bien sûr, dans les deux cas, l'objet « scientifique » de ces musées est classique : il s'agit de rendre compte des cultures des territoires concernés depuis les origines jusqu'au présent dans leur cadre géographique et écologique, au sein du monde qui les entoure à différents niveaux, et ce, dans la perspective d'élucider les processus de production culturelle. Mais si, à Mayotte, il existe une volonté très forte du pouvoir politique local de « faire » le musée – ce sont un *m'zungu* et un Mahorais²² qui en ont été à l'origine voilà une quinzaine d'années –, en Guyane, il s'agit essentiellement d'un projet de la classe supérieure créole²³, alors que les peuples autochtones sont peu ou pas demandeurs. Les deux projets de musées sont gérés par les collectivités dont ils ressortissent, sous la direction de scientifiques guyanais pour l'un (Mme Marie-Paule Jean-Louis), mahorais pour l'autre (M. Abdoul-Karime Ben Saïd), avec l'aide administrative, financière ainsi que scientifique et technique de l'État.

Cette précaution prise, la mise en perspective qui nous a été demandée ici reste malgré tout heuristique, parce qu'une conjoncture sociale comparable le justifie. On évoquera d'abord l'immigration, qui, forte et difficile à endiguer²⁴, modifie aujourd'hui radicalement les modalités du lien social. La mutation économique est particulièrement brutale, dans la mesure où ces deux territoires, en particulier Mayotte, ont été tenus en lisière des normes de la modernité et de l'entrée dans l'économie mondialisée. Le « rattrapage », violent, détruit les modalités de la transmission intergénérationnelle. Les traditions disparaissent extrêmement vite, la jeune génération ne voulant absolument pas, dans la majorité des cas, se parer des vertus de ses ancêtres. Malgré tout, la rapidité des changements et de la rupture de transmission a provoqué la prise de conscience par une partie des acteurs, certes minoritaire mais active, de la nécessité urgente de la conservation non seulement des

22 Le préfet Philippe Boisadam et l'actuel président du conseil général, Soibahadine Ibrahim Ramadani.

23 La création du bureau du Patrimoine ethnologique, qui a précédé et permis la naissance du musée des Cultures guyanaises, est due à Paul Jean-Louis, enseignant et élu guyanais.

24 La situation de la Guyane et la longueur de ses frontières avec le Brésil et le Suriname, celle de Mayotte à quelques kilomètres des îles des Grandes Comores, rendent impossible l'étanchéité à une immigration provoquée par l'importante différence économique entre ces départements et les pays environnants.

traditions, littérature orale, musique, cérémonies, et d'objets matériels représentatifs des modes de vie en voie de disparition²⁵, mais aussi d'éléments représentatifs des transformations en cours. On touche là un thème crucial : la patrimonialisation du contemporain, qui se heurte à des problèmes théoriques et pratiques redoutables, mais qui a en outre-mer, du fait même de cette rapide évolution, un intérêt tout particulier (substitution de matériaux modernes dans l'artisanat et les objets de la vie quotidienne, perte de repères sociaux faute de transmission dans des cadres familiaux distendus, voire brisés, par l'éducation, l'irruption des médias, etc.).

À Mayotte comme en Guyane, la conscience patrimoniale est faible, voire inexistante, et les mots « musée » et « patrimoine » n'existent pas dans les langues locales. Les Mahorais ont débattu pour trouver une dénomination au musée qu'ils projetaient, sans trouver de solution satisfaisante hormis des périphrases. Les Guyanais avaient déjà deux petits musées, et la langue française étant utilisée depuis plus longtemps, la question était donc moins préoccupante. C'est le mot français qui sera donc employé, avec un sigle : déjà tout un symbole. La Guyane réunira dans la Maison des cultures et des mémoires de la Guyane (MCMG) les collections de deux musées assez riches, le musée Franconie (départemental) et le musée des Cultures guyanaises (régional)²⁶, tandis qu'à Mayotte les collections existantes au moment du lancement du projet du musée (MUMA) sont assez faibles ; dans les deux cas, une politique d'acquisition est nécessaire.

Le type de localisation des deux projets de musées est assez comparable. Dans des pays de culture non monumentale, à moins de construire, il n'y a guère que les lieux représentatifs de la mémoire coloniale qui soient utilisables. Dans les deux cas, les collectivités ont choisi, certes sur les conseils de spécialistes, deux monuments historiques notables du XIX^e siècle. À Cayenne, sur la place principale de la ville (place des Palmistes), c'est l'ancien hôpital Jean-Martial, hôpital militaire devenu ensuite civil. Ce site, outre ses qualités architecturales et urbanistiques, a un intérêt essentiel : toutes les catégories culturelles et sociales y ont eu, à un moment ou un autre, des malades, des nouveau-nés, des morts. C'est donc le lieu concret d'une mémoire vraiment collective. À Mayotte, c'est la résidence du gouverneur, à Dzaoudzi, lieu historique du pouvoir du sultan, sur le site duquel a été construit le siège du pouvoir colonial (architecture Eiffel), qui a servi ensuite de résidence préfectorale jusqu'aux années quatre-vingt, qui a été choisie : la continuité est ici le facteur essentiel de légitimité²⁷. Chacun appartient aujourd'hui au conseil départemental, chacun est placé dans un décor environnemental et urbanistique exceptionnel. Dans les deux cas, c'étaient les seuls lieux possibles, à la fois parce qu'ils sont situés au centre de la ville et parce qu'ils sont porteurs d'une mémoire qui n'est pas seulement celle des Européens²⁸.

25 Voire de réactivation de traditions disparues il y a peu, comme le rite de passage du *maraké* chez les Wayana, qui fait l'objet d'un travail en vue de son inscription sur la liste de protection du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO.

26 À part ces deux musées situés à Cayenne, la Guyane ne dispose que d'un écomusée (EMAK, à Régina) et à Mayotte n'existe aucun musée.

27 Le statut de *ziyara*, lieu sacré, attaché à ce lieu lui confère une plus grande valeur symbolique.

28 D'un point de vue pragmatique, ils sont aussi l'un et l'autre les monuments historiques les plus vastes et les plus intéressants dans leurs territoires respectifs, et les crédits nécessaires à leur conservation – dans les deux cas ils étaient menacés de destruction rapide – sont d'autant plus justifiés.



L'ancien hôpital Jean-Martial, future Maison des cultures et des mémoires de la Guyane (MCMG), Cayenne.



La résidence des gouverneurs, futur musée de Mayotte (MUMA), Dzaoudzi.

D'une manière générale, l'administration de l'État, il faut le reconnaître, était jusqu'à récemment²⁹ extrêmement défavorable à tout investissement culturel d'ampleur comparable à ceux qu'elle a coutume d'accompagner et de financer en métropole : ses labels se révélaient inadéquats dans des régions restées à l'écart du développement culturel et les collectivités territoriales en tant que maîtres d'ouvrage manquaient de compétences techniques. Les outre-mer étaient toujours, dans ce domaine comme dans d'autres, les « cocotiers de la République », pour reprendre le titre d'un dossier fameux du *Canard enchaîné*. Si les questions culturelles ultramarines avaient pu être traitées voilà trente ou quarante ans, il en aurait probablement été autrement. Mais la réalité est que, à l'époque où les financements étaient généreux, le développement culturel français d'initiative ministérielle a laissé à l'écart, pour l'essentiel, les territoires ultramarins. La logique de guichet en métropole, combinée aux restrictions budgétaires, a rendu difficile, voire impossible, le « rattrapage » qui était pourtant nécessaire. Pour les musées dont nous traitons aujourd'hui, il est d'autant plus remarquable qu'aient pu être conclus entre collectivités territoriales et État des accords mobilisant des subventions exceptionnelles : en Guyane (Maison des cultures et des mémoires de la Guyane), une convention tripartite pluriannuelle (conseil départemental, conseil régional et État), pour le projet du MUMA lancé par le conseil départemental de Mayotte, une aide exceptionnelle de la direction générale des Patrimoines allant, au-delà de financements à des taux inhabituels, jusqu'à une aide technique directe.

La question de la participation

Dans le rapport mentionné remis au ministre de la Culture et de la Communication, nous avons écrit : « La revendication croissante – et légitime – des communautés amérindiennes et noires marronnes quant à leur identité culturelle, aussi bien que l'évolution de la réflexion internationale sur la question des minorités ethnolinguistiques, exige que le musée ne soit pas seulement l'expression des points de vue savants et en grande partie "extérieurs" sur leurs traits culturels, mais celle des populations qui se revendiquent de ces cultures aujourd'hui minoritaires du fait de l'histoire coloniale. » Comment traduire concrètement cette intention, qui rejoint les réflexions des musées nord-américains et de l'ICOM quant aux musées consacrés aux Premières Nations³⁰, et celles des musées présentant des collections relatives aux rituels des peuples anciennement colonisés ?

Le cadre institutionnel national fournit une première réponse. Sur un plan général, la France ne reconnaît que la communauté nationale, et pour cette raison n'a pas ratifié la convention 169 de l'Organisation internationale du travail, qu'elle a

29 C'est en 2010-2011 que Frédéric Mitterrand, alors ministre de la Culture et de la Communication, engage résolument l'État dans les projets de Cayenne et de Mayotte ; et la direction générale des Patrimoines appuie fortement le projet de Mayotte à partir de 2014, évolution innovante dont il faut être reconnaissant au ministère et à ses hauts responsables.

30 Voir le protocole de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador (APNQL) adopté en juin 2005, dont les articles 3, 5, 11, 12, 13, 15 et 31 concernent plus particulièrement les institutions muséales, et qui inspire les pratiques de nombreux musées.

pourtant signée. Cette convention est primordiale dans la mesure où elle reconnaît aux peuples autochtones, dont elle énonce les critères d'identification, leurs droits, y compris collectifs, sur leurs techniques et leurs pratiques culturelles, que leur État d'appartenance s'engage à protéger par des mesures spéciales, et où elle garantit l'implication de ces mêmes peuples dans le processus décisionnel de tout projet de développement sur leur territoire. Pour la même raison n'est pas appliquée en France la Déclaration sur les droits des peuples autochtones, adoptée le 7 septembre 2007 par l'Assemblée générale de l'ONU, qui établit un cadre universel pour le respect des droits des peuples autochtones et affirme l'importance d'encourager leur participation dans tous les domaines qui les concernent³¹. Quant à la question linguistique, si les langues « de France » sont reconnues comme appartenant au patrimoine national et à ce titre peuvent bénéficier de moyens publics de conservation³², elles n'ont pas de statut et la non-ratification de la charte européenne des langues régionales ou minoritaires³³, toujours pour des raisons constitutionnelles, confirme cet état de fait. La déclaration de Cayenne du 18 décembre 2011, conclusive aux états généraux du multilinguisme dans les outre-mer³⁴, trace des perspectives qui ont été saluées comme allant dans le bon sens, mais on ne peut que regretter que ses préconisations n'aient guère été suivies pour l'instant.

En ces temps où la question du pluri- ou du multiculturalisme suscite des réactions amplifiées par le malaise identitaire, il n'est pas facile de tenir une position claire sur le musée comme lieu d'expression culturelle respectant les positions de minorités forcément susceptibles quant à ce qu'on pourrait appeler leurs droits d'auteur. Par ailleurs, le droit français, si scrupuleux sur le droit de propriété individuelle, n'est pas à l'aise avec la notion de propriété collective. Or, la culture, ou plus précisément ses manifestations (musique, danse, littérature orale, artisanat, connaissances scientifiques « empiriques » etc.), est, dans presque tous les cas, collective, la création collective n'ayant pas elle-même de représentation indiscutable. Les autorités administratives et politiques, conscientes qu'il y avait là une lacune mais assurées de n'avoir pas de majorité parlementaire pour une modification constitutionnelle, ont mis en œuvre des dispositions compensatrices, qui, pour n'être pas satisfaisantes, ont au moins le mérite de créer un arrière-plan jurisprudentiel autorisant des adaptations, non exorbitantes du droit commun, mais allant jusqu'au bout de ce qui n'est pas interdit.

31 Chantal Berthelot, député de Guyane, a demandé l'introduction du terme « communautés autochtones » dans notre corpus législatif lors de l'examen du projet de la loi sur la biodiversité. Mais cette proposition s'est heurtée à la barrière constitutionnelle.

32 Créé par la loi constitutionnelle n° 2008-724 de modernisation des institutions de la v^e République – art. 40, l'article 75-1 de la Constitution dispose : « Les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France. » Toutefois, ce sont les collectivités territoriales qui ont cette responsabilité patrimoniale et non l'État.

33 Adoptée le 5 novembre 1992 par le Conseil de l'Europe et signée par la France le 7 mai 1999, mais toujours inapplicable en France faute de ratification. Une proposition de loi de modification constitutionnelle permettant la ratification a été rejetée par le Sénat à l'été 2015.

34 Délégation générale à la Langue française et aux Langues de France, *Rencontres*, Actes des états généraux du multilinguisme dans les outre-mer, qui se sont tenus du 14 au 18 décembre 2011 à Cayenne, Guyane, Wikilivres.

Ainsi, en Guyane, le conseil consultatif des populations amérindiennes et bushinenge³⁵ a théoriquement la possibilité de s'exprimer sur tout projet ou proposition de délibération du conseil départemental, du conseil régional ou de l'État, concernant l'environnement, le cadre de vie et les activités culturelles des populations amérindiennes et bushinenge. Avec le passage à la collectivité unique, qui a été adopté par référendum³⁶, ce conseil devra désormais être obligatoirement saisi. Or, outre qu'il est purement consultatif, il est apparu qu'il pose de multiples problèmes : représentativité de ses membres, moyens de fonctionnement, fixation de l'ordre du jour ; sans compter les problèmes de compréhension entre personnes peu au fait du fonctionnement d'une commission, parlant de surcroît des langues différentes, et préoccupées par des sujets extrêmement différents (orpailage clandestin et pollution au mercure, insécurité, etc.).

À Mayotte, l'institution cadiale, héritage des institutions antérieures à la départementalisation, qui était originellement chargée de la justice civile et religieuse, de la résolution des conflits familiaux et successoraux, évolue aujourd'hui vers une fonction de médiateur et d'auxiliaire de justice (assesseurs des juges)³⁷, notamment dans l'interprétation du droit coutumier. Cette institution n'a pas *de jure* de fonction de représentation culturelle, mais, *de facto*, sa fonction de médiateur dans les conflits et l'importance de la religion dans la vie sociale en font un partenaire obligatoire pour qui veut, de manière compréhensive, penser le patrimoine mahorais. Les deux institutions que nous venons de citer ont évidemment leur place dans une instance de référence, encore à constituer, pour les deux musées en cours de préparation, probablement un conseil scientifique.

On voit donc que les cultures minoritaires ne sont guère armées pour exprimer, dans les musées comme ailleurs, leur droit moral de regard sur leurs expressions (choix des collections représentatives, mise en exposition, explication). Paradoxalement, cette faiblesse complique le travail de ceux qui veulent patrimonialiser, dans la mesure où elle suscite un légitime ressentiment contre ceux qui, reconnus à titre professionnel comme chercheurs, conservateurs, eux-mêmes issus de ces traditions locales ou non, veulent « de l'extérieur » jouer leur rôle d'acteur de la patrimonialisation, rôle tout aussi utile, on le sait, lorsqu'il s'agit de choisir des patrimoines, de les comprendre, de les contextualiser³⁸. Dans ce domaine, il est à signaler que le pillage des ressources de la pharmacopée empirique autochtone³⁹ et des gisements aurifères en Guyane, ainsi que l'importation dans les deux départements

35 Créé par l'article 2 de la loi n° 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer et le décret n° 2008-562 du 17 juin 2008, relatif à la composition, à l'organisation et au fonctionnement du conseil consultatif des populations amérindiennes et bushinenge de Guyane.

36 24 juillet 2010.

37 Supprimée par l'ordonnance n° 2010-590 du 3 juin 2010.

38 La liberté des chercheurs et professionnels est essentielle. La question la plus délicate reste le maintien d'un équilibre qui ne réduise pas les actions à leur plus petit dénominateur commun, lorsqu'il y aura divergence entre les points de vue des représentants des groupes culturels concernés et les scientifiques. Le modèle du « comité des utilisateurs » préconisé dans les institutions écomuséales – qui n'a guère été suivi – est probablement à reprendre en l'adaptant.

39 « Prospecteurs » qui observent les Amérindiens pour récupérer des indications sur des vertus des plantes qu'ils utilisent, afin d'en tirer des molécules de synthèse et supprimer toute conséquence positive pour les détenteurs des savoirs traditionnels.

de productions artisanales fabriquées à bas coût dans les pays voisins, copiant sans scrupule les produits autochtones, au vu et au su de tous, crée un climat de méfiance, voire d'hostilité, qui tout en étant parfaitement compréhensible est préjudiciable à toute démarche patrimoniale. Les associations de défense des droits des autochtones, toujours en Guyane, bien que divisées, tentent de faire entendre leur voix et de faire évoluer les choses, en s'appuyant notamment sur l'Instance permanente sur les questions autochtones de l'ONU⁴⁰. Le fonctionnement du parc amazonien de Guyane, au conseil d'administration et au conseil scientifique desquels siègent des chefs coutumiers⁴¹, démontre qu'avec la meilleure volonté du monde, la coopération entre les « représentants » des peuples autochtones et une institution pourtant clairement patrimoniale est malaisée.

Si les professionnels des musées sont profondément convaincus que la coconstruction du musée, aussi bien en tant que conservatoire de collections matérielles et immatérielles que lieu d'éducation et d'action culturelles, est indispensable, leurs responsables administratifs, au niveau des collectivités propriétaires, ont tendance à n'y voir qu'une source de surcoûts, de retards, de complexité, et acceptent péniblement de s'engager⁴². Ainsi, le projet de déclaration d'intention de la politique de la MCMG à l'égard des communautés culturelles de Guyane, ainsi que celui de charte associée, n'ont pas encore, à notre connaissance, été adoptés, alors que le projet scientifique et culturel de ce musée prévoit formellement une procédure obligatoire⁴³. En revanche, à Mayotte, le projet scientifique et culturel⁴⁴, achevé depuis près d'un an, a été examiné par les instances consultatives (conseil scientifique) en février 2016 et approuvé par un vote de l'assemblée territoriale; il est aujourd'hui en cours d'instruction par le ministère de la Culture et de la Communication. Il prévoit l'instauration d'une représentation équilibrée entre personnalités locales et extérieures au sein du conseil scientifique fonctionnant aussi comme comité d'acquisition, ainsi que l'adoption d'une charte déontologique de la participation des populations au MUMA.

Une des conséquences de l'application de principe de participation des peuples ultramarins à la création des musées est la nécessité d'une préparation et d'une réalisation plus longues que ce à quoi les procédures administratives conduisent (annualité budgétaire, demande de résultats rapides, discontinuité de la décision

40 Organe consultatif auprès du Conseil économique et social de l'ONU, ayant mandat pour discuter des questions autochtones liées au développement économique et social, à la culture, à l'environnement, à l'éducation, à la santé et aux droits de l'homme.

41 En Guyane coexistent au moins deux autorités locales, d'une part, les chefs coutumiers et les « capitaines » élus ou cooptés, ces derniers étant rétribués par le conseil général, d'autre part, les municipalités – sans compter éventuellement des chefs spirituels traditionnels, par exemple le Grand Man chez les Aluku.

42 Parmi les problèmes concrets, on mentionnera de manière non limitative le choix des interlocuteurs, les modalités de consultation, de définition et d'adoption des projets (caractère conforme ou consultatif des avis), le degré de liberté des chercheurs, le degré de précision dans l'information sur les croyances et la spiritualité, la formation des cadres et des publics.

43 JEAN-LOUIS Marie-Paule et KUKAWKA Katia (dir.), « Maison des cultures et des mémoires de la Guyane. Projet scientifique et culturel », dact., septembre 2012, p. 76 : « Toute campagne (enquête ou collecte) devra non seulement recevoir l'assentiment des groupes culturels visés, mais aussi les impliquer, très concrètement. Il ne s'agit pas là de simples mesures de précaution ou de politesse, mais bien d'une déontologie, d'un principe de base à respecter systématiquement : pour tout projet d'enquête, de collecte, d'exposition. »

44 COLARDELLE Michel, FOISSEY Colette et BEN SAÏD Abdoul-Karime (dir.), « Projet scientifique et culturel, musée de Mayotte (MUMA) », 2016, 2 vol. dact.

publique). C'est aussi le besoin, sur le terrain et de manière à la fois pratique et théorique, de formation des partenaires locaux, formation non seulement technique (prise de son et d'images, etc.) mais aussi scientifique (représentativité des choix, mise en perspective culturelle, historique, etc.). De tels musées ne se feront pas en quelques mois ou en quelques années, mais ce qui est important dans leur cas, ce n'est pas tant de faire les musées en tant que tels, de les terminer et de les ouvrir, que de les concevoir et les réaliser avec les représentants des communautés concernées.

Croyances et langues

Parmi les multiples questions que soulèvent ces projets, nous voudrions en souligner deux. La première est relative aux croyances. Si l'on se réfère, par exemple, à de nombreux musées qui existent en Amérique du Nord, au Canada, au Québec, lorsque les premières nations sont productrices de leurs propositions muséographiques, la question des croyances et celle des références symboliques sont pratiquement absentes. Certes, c'est une commodité, et cela convient bien à un pays de laïcité comme la France, où la religion et les croyances sont explicitement une affaire de conscience, individuelle, et non une question collective. Or, qu'on le veuille ou non, la religion est essentielle, nous pourrions même dire primordiale, dans les cultures ultramarines, et en tout cas dans les deux exemples évoqués (christianismes et animismes/chamanismes plus ou moins syncrétiques en Guyane, islam syncrétique à Mayotte). C'est bien par l'adhésion à des références symboliques communes que fonctionnent les sociétés ultramarines. Ne pas évoquer ces références, ne pas en traiter, avec toutes les précautions nécessaires (respect des questions initiatiques et des interdits, choix des vocabulaires qualificatifs, expression prudente des organisations contextuelles etc.), c'est trahir la valeur de conceptions qui nous sont souvent devenues inintelligibles dans leur holisme et leur rapport particulier à la nature. Ne pas en traiter, c'est folkloriser, c'est tronquer, c'est travestir. On verra des gens qui dansent, sans très bien savoir pourquoi ils le font ; et se substituera à une intelligence possible de la diversité et à l'interrogation comparative sur le bien-fondé des choix de société qui sont les nôtres un jugement « esthétique », c'est-à-dire influencé par des présupposés. On pourra éventuellement juger la danse très belle ; mais là n'est pas la question. Quand on a proposé à l'UNESCO le classement du rite du *maraké* au patrimoine mondial, il a été suggéré avec beaucoup de délicatesse d'en supprimer toute la partie problématique, celle de la douloureuse initiation par la piqûre des fourmis, peu acceptable dans nos sociétés occidentales, dans le cadre de rites de passage à l'âge adulte que nous ne reconnaissons pas, pour ne garder que les danses et les chants, la partie « spectaculaire », alors que ce n'en est que l'épiphénomène, le symbole d'intégration sociale. Une anecdote révèle l'extrême sensibilité de la deuxième question, celle des langues. La directrice du musée des Cultures guyanaises, une des trois composantes de la future MCMG, avait organisé la visite des chefs coutumiers et « capitaines » amérindiens dans la réserve du musée pour voir les collections existantes et discuter de ce qu'on ferait dans le futur musée : une démarche participative, donc. Un chef

coutumier avait fait, à propos d'un panier de vannerie, une réflexion qui nous a surpris : « Ce panier, comment allez-vous l'appeler dans le musée ? » Les conservateurs ont répondu « panier ». « Oui, mais c'est un panier pour quoi faire ? » Les conservateurs ont précisé leur pensée, à quoi il leur a été répondu : « Nous, nous exigeons que le nom donné dans le musée soit celui de notre langue. Vous l'appellerez par ce nom-là et vous pourrez mettre entre parenthèses votre traduction française. Parce que pour nous, ce n'est pas un panier, c'est un objet en matière végétale, qui a un usage précis et pas un autre. Il est désigné par cet usage et non pas par la forme "panier" ». Donc, nous exigeons qu'on mette notre nom à nous, puisque c'est notre objet à nous. Sinon, vous n'êtes pas dans la vérité. » À méditer... et bien entendu à respecter.

À Mayotte, par exemple, nous avons pris la décision, conseil général et État, que ce qui serait écrit dans le musée le serait en shimaore, en kibushi, et bien sûr aussi en français. Nous en sommes très heureux, même si nous n'avons pas réussi pour l'instant à le faire entièrement, par manque de temps, de place, et à cause de discussions entre spécialistes sur la qualité des traductions, mais nous y arriverons. Nous avons aussi fait le choix de montrer que, contrairement à ce qu'on affirme trop souvent, les Mahorais, loin d'être illettrés, lisent – du moins les anciens – en caractères arabes et non en alphabet latin. Les caractères arabes seront donc aussi utilisés, indiquant par là même que le musée est celui des Mahorais, pour eux et pas seulement pour les touristes et les fonctionnaires métropolitains. Les dispositifs pour arriver à cette participation se veulent d'abord des mouvements du cœur, par lesquels on se met en position de recevoir et de donner, d'être dans une démarche d'affect et de partage.

À notre sens, le grand défi que nous avons – et on pourrait ici élargir utilement la réflexion des outre-mer à la France métropolitaine – c'est de faire comprendre que les objectifs vitaux des musées de société – outils de développement social, d'émancipation, d'autonomisation, d'apprentissage du respect interculturel, outil de démocratie ouverte et non instrument supplémentaire de domination, de transmission des « héritages », selon les mots toujours d'actualité de Bourdieu – impliquent le choix de procédures particulières. Ces procédures participatives doivent être sinon exorbitantes du droit commun, du moins susceptibles de placer progressivement l'institution en position d'exercer ce magistère primordial du partage de la connaissance et de la dignité qui permet de reconnaître la différence et de vivre entre êtres différents. C'est justement l'acceptation naturelle et sincère de la différence qui permet de s'unir dans des projets communs, avec les idéaux que mentionne la devise de la République. C'est ce que tous les partenaires des projets que nous venons de survoler tentent jour après jour, avec le courage des pionniers. Pour que le musée participatif existe outre-mer, il faut une volonté partagée, donc des valeurs communes. Aporie ? Germaine Tillion, dont la salle où se sont déroulées les rencontres de la FEMS porte le nom, disait : « Si l'ethnologie, qui est affaire de patience, d'écoute, de courtoisie et de temps, peut encore servir à quelque chose, c'est à apprendre à vivre ensemble. »

Conclusion

La coconstruction, outil principal de la démocratisation des musées

Alexandre Delarge

Dès l'origine de la République française, au sein même de l'Assemblée constituante, la question de la démocratie, donc de la participation du peuple, émerge. Il s'agit de savoir si les citoyens peuvent intervenir directement ou par l'intermédiaire de représentants dans les affaires publiques, et, au-delà, de considérer la compétence des citoyens à décider de leur sort. Emmanuel-Joseph Sieyès, qui concourra à la mise en place d'un gouvernement représentatif, déclare dans son discours du 7 septembre 1789¹ : « La France ne doit pas être une démocratie, mais un régime représentatif. Le choix entre ces deux méthodes de faire la loi n'est pas douteux parmi nous. D'abord, la très grande pluralité de nos concitoyens n'a ni assez d'instruction, ni assez de loisir, pour vouloir s'occuper directement des lois qui doivent gouverner la France ; ils doivent donc se borner à se nommer des représentants. [...] Le peuple, je le répète, dans un pays qui n'est pas une démocratie (et la France ne saurait l'être), le peuple ne peut parler, ne peut agir que par ses représentants. »

Les articles de cet ouvrage vont à l'encontre de cette position en postulant la possibilité de la participation directe des habitants aux missions du musée, bien que celui-ci, comme on a pu le concevoir traditionnellement, soit peu apte à porter des démarches participatives. Directement ou en filigrane, de nombreuses questions de méthodes, de légitimité, de choix d'acteurs et de définitions se posent. Il apparaît important, au terme de cet ouvrage, d'en discuter. Nos réflexions s'appuieront notamment sur les notes prises au cours du séminaire SWICH des 25 et 26 mai 2016².

Le mot « participation » englobe de nombreuses acceptions, ce qui peut conduire à des contresens, voire à des conflits. Aussi est-il primordial de rappeler les niveaux de participation définis par Sherry Arnstein³ dès 1969, tels que Michel Falise les a adaptés pour la France en 2003. Ils sont au nombre de quatre, classés du plus faible au plus élevé :

- information : donner les informations nécessaires à la compréhension d'une décision ;
- consultation : demande d'avis sur un dossier généralement bien avancé, jamais contraignante juridiquement ;

1 SIEYÈS Emmanuel-Joseph, *Dire de l'abbé Sieyès, sur la question du Veto royal, à la séance du 7 septembre 1789*, Paris, François-Jean Baudouin, imprimeur de l'Assemblée nationale, 1789.

2 SWICH (Sharing a World of Inclusion, Creativity and Heritage), atelier « Autorité partagée », 25-26 mai 2016, MUCEM, Marseille. Projet cofinancé par le Creative Europe Program de l'Union européenne.

3 Pour une présentation historique de l'émergence de l'échelle d'Arnstein et une analyse des niveaux de participation, voir DONZELOT Jacques et EPSTEIN Renaud, « Démocratie et participation : l'exemple de la rénovation urbaine », *Esprit*, n° 326, 2006, p. 5-34.

- concertation : associer à l’instruction de la décision, laquelle reste du ressort de l’élu ;
- participation au pouvoir ou coconstruction : les acteurs et agents sont à la fois codécisionnaires et co-acteurs, les agents partageant leur pouvoir de décision.

La terminologie du développement communautaire distingue les acteurs, qui s’engagent bénévolement dans une action, et les agents, qui sont payés pour le faire. La réussite des démarches engagées dépend à la fois du rôle et de la légitimité des deux parties et de la relation qui s’instaure entre elles.

L’indifférenciation du rôle des acteurs et des agents est souvent vécue comme une crainte, mais elle est parfois revendiquée parce qu’elle est le gage d’un réel partage d’autorité ; pourtant cette horizontalité totale s’oppose en partie à la reconnaissance des compétences. Par ailleurs, les compétences sont souvent attribuées aux seuls agents, les acteurs apparaissant de façon indifférenciée, alors que les membres du groupe ont des histoires et des formations diverses. Ce qui doit entraîner l’égalité, c’est non seulement l’implication dans tous les moments de décision, mais aussi la reconnaissance de la multiplicité et de la valeur des compétences. Cela met en jeu le respect du partenaire, la capacité d’écoute ainsi que la résolution de coconstruire dans un rapport d’égalité. Cela demande une volonté commune qui mène vers la définition de valeurs communes. Michel Colardelle et Colette Foissey rappellent que Germaine Tillion disait : « Si l’ethnologie, qui est affaire de patience, d’écoute, de courtoisie et de temps, peut encore servir à quelque chose, c’est à apprendre à vivre ensemble. » C’est à cela que les démarches participatives servent elles aussi.

De façon pragmatique, parce qu’il n’est pas toujours permis de mener des actions entièrement participatives, il est possible de considérer toute action de façon séquentielle ; les cas les plus fréquents sont ceux dans lesquels les niveaux de participation varient selon les séquences. L’idée d’origine peut même venir d’un agent qui ne participera pas à la construction ; les prémices sont alors non participatives. À chaque niveau, l’ensemble des acteurs et l’ensemble des agents peuvent avoir un rôle plus ou moins important du fait, notamment, des compétences individuelles. Cette précision est importante, dans la mesure où il est fréquent de considérer les groupes sociaux, culturels... comme des entités homogènes. Cette attention portée aux compétences et à leur valorisation favorise mouvement et diversité, chaque participant pouvant s’impliquer dans le projet à un moment donné, selon ses savoirs, ses savoir-faire et ses capacités.

Étrangement, cette question des niveaux quantitatifs de participation n’est que rarement évoquée et discutée. Même si l’autorité n’était que partiellement partagée, cela serait déjà un grand progrès par comparaison avec les pratiques traditionnelles des musées et la mise en œuvre actuelle de démarches participatives. C’est aussi une étape nécessaire pour progresser vers l’action idéale, qui débiterait par une concertation menant à un collectif et à un projet ; c’est-à-dire une situation dans laquelle rien ne préexisterait à ce moment initial d’émergence. Dans cette optique, Hugues de Varine⁴ propose un niveau ultime ou idéal de participation, qui serait la prise d’initiative, donc à la fois la prise de décision et le lancement de l’action, par tout ou partie de la communauté. L’action naîtrait d’une rencontre et

4 Échange personnel.

d'une démarche de coconstruction, agents et acteurs ayant le même niveau d'implication et de choix. Cela renvoie à la question de la motivation à participer, qui est aussi celle du lien qui unit les parties. Il peut être créé au moment où le projet est lancé, ou au fur et à mesure de son avancée, mais si le groupe de projet agents/acteurs se constitue en même temps qu'il fait émerger le projet, la motivation de tous les membres sera d'autant plus forte.

La compétence en matière de démarche participative est peu développée chez les agents des musées, du fait de l'histoire de leurs institutions et du manque de formation du personnel, sans compter l'habitude de faire appel à des professionnels auxquels ces modalités d'intervention sont spontanément attribuées. C'est la raison pour laquelle lorsque les musées veulent se lancer dans des démarches participatives, ils externalisent souvent les actions. Ils se tournent de préférence vers les artistes, qui ont une antériorité sur le personnel des musées, parce que ce type d'action correspond bien à leur façon de faire, et parce qu'un résultat qui est une œuvre d'art est aisément valorisable. Il pourrait en être autrement si la possibilité de s'appuyer sur une agence de développement participatif culturel, comme il en existe dans l'aménagement du territoire, était donnée aux musées.

Lorsque les actions sont menées par les services du musée, c'est généralement le service d'action culturelle qui est mobilisé. Il intervient souvent en partenariat avec des organismes sociaux ou socioculturels, dont le personnel est capable de mener à bien des actions engageant des groupes sociaux, puisque c'est majoritairement le public du « champ social » qui est sollicité. Cette orientation est soutenue par les représentations sociales sur les musées, qui n'encouragent pas les visiteurs, ni l'ensemble des habitants, à construire un projet avec les institutions, alors que les centres sociaux peuvent aisément apporter aux musées le concours de groupes constitués, voire captifs. Généralement, lorsqu'un groupe sollicite le musée, il s'agit d'un groupe structuré autour d'une identité, quelle qu'elle soit, comme si la participation ne pouvait se pratiquer qu'avec des groupes bien identifiés et circonscrits. Cela n'est pas sans poser la question de la légitimité du groupe à représenter la population, et en son sein même, de celle des membres qui parlent, décident, orientent choix et propos.

Les groupes minoritaires, fragiles, captifs ou marginaux constituent très souvent les publics visés par les actions participatives, du fait d'une sorte de stéréotype de la démarche participative qui viserait à l'inclusion (selon la terminologie anglo-saxonne) plus qu'à la démocratie. Le choix du public lui-même oriente très fortement les objectifs vers l'« inclusion » des membres de ces groupes dans la collectivité, plutôt que de chercher à favoriser l'émancipation de tous les membres de la population et leur participation réelle à la construction d'un patrimoine commun.

Néanmoins ce travail avec les groupes spécifiques pourrait viser à « inclure » dans les collections des musées de territoire, le territoire fût-il national, les biens matériels de l'ensemble des groupes présents sur ce territoire, et pas seulement ceux des « anciens » groupes, puisque ces musées visent, à travers leurs collections et leurs expositions, à en étudier et présenter la diversité. La participation serait ainsi une « culture », par opposition à l'acculturation nécessaire à l'aboutissement du projet de société inclusive.

L'enjeu de la construction d'un projet commun par des personnes qui ont souvent peu de raisons d'œuvrer ensemble, c'est le partage de l'autorité et la construction d'une culture commune. Dès lors se pose la question de savoir à quel point le musée peut accepter la vision des acteurs membres d'un groupe (identitaire ou autre), vision que le musée peut considérer soit comme étant erronée, soit comme ne correspondant pas aux dogmes de la culture savante ou se référant à une autre logique culturelle. C'est bien au terme d'un travail de coconstruction que pourront s'élaborer une vision et un savoir communs.

De ce fait, la mise en relation d'agents (professionnels des musées) et d'acteurs (non professionnels des musées) va faire évoluer chacune des deux parties, et par voie de conséquence, le musée. Celui-ci se trouvera souvent confronté à des demandes « non muséales », qu'il devra prendre en compte d'une façon ou d'une autre. De ce point de vue, le cas extrême des communautés autochtones qui souhaitent emprunter au musée, pour leur propre usage, des objets issus de leur groupe culturel est intéressant, même si cette question ne se pose actuellement que pour ce type d'acteurs.

Les démarches participatives ont chacune leurs propres modalités de fonctionnement et de constitution ; leur relative jeunesse dans le monde des musées peut même exacerber ces particularités.

Comme nous l'avons déjà mentionné, les démarches artistiques et les publics fréquentant peu ou pas les musées sont actuellement survalorisés. Pour sortir de ce sillon trop bien tracé, il est nécessaire que les parties engagées dans une action participative énoncent leurs attentes dès l'origine du projet et s'engagent dès les premiers moments dans une démarche de négociation et de coconstruction.

Les démarches participatives dans les musées sont bien souvent expérimentales, ce qui est grandement dû au fait qu'il y a peu de pratiques, peu d'écrits sur ces démarches dans les musées, peu de savoir-faire et encore moins de savoir-faire partagés. Leur sortie de cette marginalité passera tout à la fois par leur plus ample développement, une meilleure connaissance des réalisations ainsi qu'une élaboration et diffusion de techniques, méthodes et protocoles. Cette formalisation n'empêchera pas que soit préservée la particularité de chaque action, tout comme est préservée l'originalité de chaque exposition.

Le dilemme de la participation tient à l'aspect expérimental des démarches : c'est un frein à leur développement, puisque, étant susceptibles d'échouer, elles mettent le musée en danger (relatif). Par voie de conséquence, les compétences qui feraient perdre à la participation son statut de pratique expérimentale, réduiraient par là même ce frein et l'intégreraient aux pratiques ordinaires. C'est pourquoi nous nous trouvons actuellement à un moment charnière de la réappropriation par les musées des démarches participatives. Une fois cette étape délicate dépassée sera levée l'insatisfaction des agents confrontés à l'aspect non abouti des actions expérimentales qu'ils mènent, ainsi qu'à la difficulté d'en définir les objectifs en amont et d'en faire une évaluation en aval.

Les objectifs des démarches participatives dans les musées peuvent être de divers ordres ; quelques-uns nous semblent fondamentaux.

- Donner la parole à tous⁵, ce qui renvoie à la question de la démocratisation des musées. La démarche participative ne doit pas toucher seulement les gens qui sont en difficulté.
- Aider à l'émancipation intellectuelle de chacun, le musée assurant son rôle de diffuseur des savoirs complexes et d'acteur de la lutte contre la pensée unique.
- Construire un public de citoyens, c'est-à-dire d'individus capables de s'impliquer, de réfléchir et d'agir. Cela rejoint l'objectif assigné aux musées qui ont été créés à la Révolution.
- Définir ce qui constitue le patrimoine commun : ce sont les acteurs même de ce patrimoine qui doivent le définir.
- Impliquer les citoyens afin de développer une protection du troisième type, c'est-à-dire une protection qui pour tous les citoyens irait de soi, comme une sorte d'habitus, et qui ne relèverait pas de la loi.
- Faire émerger de nouvelles thématiques et diversifier les sources de connaissances, par l'écoute et la prise en compte de tous les citoyens, dans leur grande diversité.
- Créer des dynamiques d'action autour des patrimoines, même si elles échappent au musée, ce qui s'oppose à l'objectif généralement invoqué : la « fabrication de visiteurs », ou l'« accroissement de la fréquentation ».
- Faire naître des relations sociales fortes au sein des communautés que le musée sollicite et touche, ce qui est un objectif peu quantifiable, mais réel.
- Constituer des communautés de pensée, de goût ou de savoir, autrement dit « faire société ».
- Revaloriser la parole et les savoirs des amateurs face à ceux des professionnels.
- Renforcer la reconnaissance et le soutien du musée par les élus en mobilisant leurs électeurs.
- Changer le musée en le construisant avec des gens qui ne sont pas des professionnels.

Ces objectifs ne pourront être atteints que si les acteurs sont respectés dans leur engagement, c'est-à-dire si les prises de décision sont réparties de façon équitable. Le risque de l'instrumentalisation, qui conduit à la démobilitation des acteurs, existe toujours. La forme même du dispositif mis en place pour l'action peut porter atteinte à la liberté d'expression et de choix des acteurs, réduisant ainsi leur rôle de décideur ou le leur ôtant, tout en donnant l'impression de leur parfaite liberté et responsabilité. Comme le précise Jean-Claude Duclos, « ce qui importe dans ce dialogue entre le musée et le groupe social, c'est que la main tendue soit saisie et que l'échange qui suit soit loyal, sincère et constructif ».

Tout au long de cet ouvrage, c'est le terme « participation » qui a été utilisé ; pourtant il est apparu que les actions les plus intéressantes relevaient de la coconstruction selon l'échelle d'Arnstein⁶. Sans doute faudrait-il adopter ce terme, « participa-

5 Rappelons que les musées sont fréquentés par seulement un tiers de la population.

6 ARNSTEIN Sherry R., « A ladder of citizen participation », *Journal of the American Institute of Planners*, vol. 35, n° 4, 1969.

tion » étant plus polysémique. Le titre de cet ouvrage serait alors : « Le musée coconstruit ».

Le sous-titre aurait pu en être « Avenir de ces institutions », car les sociétés contemporaines évoluent vers une remise en question d'un grand nombre de légitimités, notamment politiques, les individus reprenant leur destin en main avec d'autant plus d'énergie. Nous nous orientons vers des sociétés que les citoyens construiront eux-mêmes, sans passer par des représentants ou des délégués, ce qui renvoie au débat qui s'était ouvert au début de la Révolution.

Inventée au début des années soixante-dix dans les écomusées, la coconstruction répond aujourd'hui aux aspirations de nos contemporains. Parce qu'elle est encore relativement marginale dans le milieu des musées, elle reste identifiée aux démarches propres aux écomusées. Elle ne deviendra l'avenir des musées que dans la mesure où les tutelles et les professionnels l'intégreront effectivement comme un élément fondamental de la mission ou de la dynamique des musées. Il faudra pour cela que la coconstruction trouve sa place dans les formations des conservateurs et, plus généralement, des professionnels des musées, tant du point de vue de l'histoire des institutions que de l'organisation ou du management. Des formations spécialisées et techniques devront être mises en place non seulement pour les médiateurs, mais pour toutes les catégories de personnel. Enfin, la prise en compte de la coconstruction dans l'organisation du musée⁷ est la condition nécessaire pour atteindre cet objectif. L'architecture du lieu doit permettre le développement des activités participatives (lieux de rencontre, salles de travail, lieux de restitution, etc.) L'organigramme doit être complété par des agents spécialisés, que nous pourrions appeler des chargés de projet participatif. Les missions du musée doivent clairement mentionner la façon dont la coconstruction s'insère dans la plupart des rouages de l'institution.

Les musées étant une des rares institutions auxquelles les citoyens font confiance⁸, l'État n'aurait plus, pour faciliter cette évolution, qu'à officialiser⁹ le rôle et l'importance de la coconstruction dans les musées, puis à s'engager dans sa prise en compte par les musées. C'est un des éléments fondamentaux qui permettraient aux musées d'entrer de plain-pied dans le XXI^e siècle.

7 Voir à ce sujet le projet scientifique, social et culturel (PSSC) de l'écomusée du Val de Bièvre.

8 LE MAREC, *Publics et Musées*, *op. cit.*

9 On peut songer à un équivalent de la charte des écomusées, « Principes d'organisation des écomusées », instruction du 4 mars 1981 du ministère de la Culture et de la Communication, voire à une modification de la loi du 4 janvier 2002 relative aux musées de France.